

Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2016

1. Introduction : Du haut de bilan au bas de bilan : ténacité nonobstant des temps d'incertitude	2
2. Encaissements et parts de marché	4
2.1. Encaissements	
2.2. Parts de marché	
3. Produits financiers et placements	7
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	11
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité	14
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.2. Evolution des résultats comptables	
5.3. Fonds propres et rentabilité	
6. Solvabilité	19
6.1. Statistiques descriptives	
6.2. Bilan Solvabilité II	
6.3. Aperçu des montants de capital requis	
6.4. Provisions techniques	
6.5. Ratio de SCR	
6.6. Distribution des ratios de MCR	
6.7. Fonds propres éligibles	
7. Evolution des principaux résultats	28
7.1. Assurance vie	
7.2. Assurance non-vie	
8. Analyse des principales branches IARD	46

1. Introduction

Du haut de bilan au bas de bilan : ténacité nonobstant des temps d'incertitude

Lors de l'analyse en profondeur des heurts et malheurs du secteur de l'assurance en Belgique, rendue possible par la publication annuelle des présents chiffres-clés, l'attention se porte d'abord sur le volume d'encaissements.

Ces dernières années, c'est surtout l'assurance sur la vie qui a retenu l'attention, plus particulièrement l'assurance vie individuelle qui était, il n'y a pas si longtemps encore, le moteur du développement de l'assurance. Il est toutefois apparu que la demande ou la vente de contrats relevant de cette branche présente une évolution particulièrement capricieuse.

N'est-ce pas un comble que les seules années pendant lesquelles le secteur belge de l'assurance a enregistré une croissance significative ont été celles lors desquelles les épargnants se sont hâtés de souscrire un contrat avant l'entrée en vigueur d'une taxe sur la prime annoncée ?

En assurance vie surtout, la baisse de la demande est préoccupante, mais le recul des provisions techniques l'est davantage encore. C'est précisément au moment où l'on pourrait penser que les gens sont davantage intéressés par des formes d'épargne sûres pour préparer financièrement leurs vieux jours que l'on constate une érosion des avoirs gérés par les assureurs au titre de contrats d'assurance-vie et pour la constitution de droits de pension. Il s'agit là de l'effet de ciseau induit par une baisse des encaissements et une augmentation des prestations. Celui-ci ne porte bien sûr pas atteinte aux avoirs en cours sur les contrats existants.

Ainsi, en raison de l'incertitude que suscitent les règles fiscales qui sont rendues plus compliquées, on observe même une baisse des encaissements pour les assurances épargne-pension, un produit que tout un chacun peut souscrire en y consacrant un petit surplus de son salaire à la fin du mois.

L'assurance de groupe continue au fil des ans de croître lentement mais sûrement. En soi, ce n'est bien sûr pas une mauvaise chose, mais les montants mis de côté afin de s'assurer un pouvoir d'achat supplémentaire pour le futur continuent de souligner le défi d'un "approfondissement" du deuxième pilier à côté de l'"élargissement" des pensions professionnelles pour lesquelles les résultats sont satisfaisants. Le gouvernement a l'intention de mettre les pensions complémentaires à la portée également des indépendants sans personnel, des agents contractuels et des travailleurs qui n'ont pas accès à un plan d'entreprise. Espérons que ces segments de marché puissent contribuer de manière judicieuse à la constitution d'une pension, à l'instar des indépendants pour la pension libre complémentaire. Mais le troisième pilier ne doit pas être en reste !

En assurance non-vie également, il s'agit de trouver une croissance du chiffre d'affaires : la conviction grandit que certaines branches, comme l'assurance auto, vont perdre en importance en raison du fait que l'erreur humaine devient de plus en plus rare. Dans le même temps, on assiste à un glissement de la responsabilité en cas d'accident en partant du produit de masse qu'est aujourd'hui l'assurance de chaque véhicule, dans la mesure où l'accident doit être attribué à un logiciel, vers une responsabilité du fait des produits, autrement dit une assurance d'entreprise, ce qui risque d'être néfaste à la valeur ajoutée et aux marges, tant pour les assureurs que pour les courtiers. Il convient de rechercher de nouvelles sources de croissance, et une créativité est à cet égard de mise. Que ce soit pour assurer des drones, des services dans le cadre de réseaux d'échange, des cyber-risques ou une incapacité de travail, se contenter de maintenir l'offre existante ne suffira sans doute pas. La manière dont les assurances sont

proposées doit changer, et la vieille thèse selon laquelle "un contrat d'assurance ne peut pas devenir un contrat d'entretien" disparaît devant la prise de conscience grandissante que l'assurance doit répondre avant tout aux attentes du client. Les particuliers devront sans doute en savoir davantage sur les risques et les assurances, mais les assureurs devront également mieux connaître leurs clients, certainement les générations plus jeunes qui n'ont encore jamais fait l'expérience des assurances (mais pour lesquels Amazon, YouTube, Facebook et Google n'ont plus de secret).

En attendant, les résultats du secteur ont repris des couleurs : même en assurance vie où le résultat sectoriel flirtait dangereusement avec la zone rouge, ce qui signifie que certains acteurs n'atteignaient pas l'équilibre, la rentabilité s'améliore, mais l'état du patient reste un sujet de préoccupation. En assurance non-vie, les attentats et le printemps humide de 2016 ne perturbent pas dans une mesure excessive le bilan à plus long terme, même si on peut voir à quel point un seul événement peut engloutir plusieurs années d'encaissement dans une branche telle que l'assurance obligatoire de la RC objective en cas d'incendie et d'explosion dans des lieux publics.

Le résultat global du secteur est clairement en hausse mais révèle d'emblée une polarisation : les bénéficiaires des entreprises qui affichent un résultat positif augmentent de manière considérable, mais dans le même temps, les pertes chez les entreprises qui clôturent 2016 dans le rouge présentent une hausse plus nette encore. Même dans des branches traditionnelles comme l'assurance omnium, certaines entreprises parviennent à clôturer cette activité par un solde positif de plus de 10 % des primes, alors que d'autres acteurs d'un certain format éprouvent des difficultés à se maintenir à flot. Le succès en assurances est moins simple qu'on ne le pense.

Une croissance légèrement négative conjuguée à de faibles revenus financiers entraîne également une évolution des frais et des commissions dans le mauvais sens : ensemble, ils représentent un peu moins d'un quart des primes (nettes), soit près de six points de pourcentage de plus qu'en 2009/10. Il en ressort ici aussi qu'il est urgent de donner un ballon d'oxygène à l'assurance belge.

La tâche la plus ardue de ces dernières années, l'instauration des nouvelles normes de solvabilité, est à présent derrière nous. Les entreprises ont trouvé leur voie dans le nouvel environnement et tiennent bon ou ont su se renforcer dans un cadre qui a opté pour le basculement aux nouvelles normes plutôt que pour un passage très progressif. Ceci démontre aussi que le secteur n'était pas fragile, mais qu'il a été à même de gérer en une fois la transition.

Wauthier Robyns
cia@assuralia.be

2. Encaissements et parts de marché

2.1. Encaissements

Belgique (*)	Encaissements (en millions d'euros)		Croissance nominale (%)	
	2015	2016	2015/2014	2016/2015
Accidents, hors AT	402	409	-1,6%	1,8%
Accidents du travail	1.096	1.077	-3,5%	-1,8%
Loi de 1971	963	949	-2,9%	-1,5%
Loi de 1967	133	128	-8,0%	-3,8%
Maladie	1.500	1.552	3,8%	3,5%
Automobile	3.681	3.728	1,2%	1,3%
Corps de véhicules	1.410	1.429	1,2%	1,4%
RC automobile	2.271	2.299	1,3%	1,2%
Incendie	2.770	2.822	1,3%	1,9%
Habitations	1.769	1.807	1,1%	2,1%
Autres risques simples	526	532	3,5%	1,2%
Risques spéciaux	475	483	-0,2%	1,7%
RC générale	903	953	2,4%	5,5%
Autres IARD	1.253	1.264	2,5%	0,9%
Transport	183	165	0,4%	-9,9%
Crédit et caution	173	170	2,9%	-2,1%
Pertes pécuniaires diverses	156	155	-4,4%	-1,0%
Protection juridique	505	526	4,4%	4,1%
Assistance	235	249	4,7%	5,9%
Total non-vie	11.605	11.805	1,2%	1,7%
Vie individuelle	10.534	10.204	-9,3%	-3,1%
Taux garanti (branches 21-22)	7.244	7.493	-17,8%	3,4%
Fonds d'investissement (branche 23)	2.930	2.171	20,4%	-25,9%
Opérations de capitalisation (branche 26)	360	540	-2,9%	50,1%
Vie groupe	5.106	5.030	3,6%	-1,5%
Taux garanti (branche 21)	4.998	4.909	3,7%	-1,8%
Fonds d'investissement (branche 23)	108	121	0,6%	11,9%
Total vie	15.640	15.234	-5,5%	-2,6%
Total non-vie et vie	27.244	27.039	-2,7%	-0,8%

(*) Montants établis sur la base d'un échantillon commun aux exercices 2015 et 2016. Les chiffres de 2015 peuvent donc différer quelque peu de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

Méthodologie

L'enquête encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée ne sont donc pas prises en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2015 et 2016, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la Banque Nationale de Belgique (BNB). En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises dans l'enquête.

La vie toujours en recul

En vie, l'encaissement pour les assurances de groupe présente un recul de 1,5 % en 2016 et s'établit à 5.030 millions d'euros. On constate également une baisse de l'encaissement pour les produits d'assurance individuelle liés à des fonds d'investissement. Il diminue de 25,9 % et s'établit à 2.171 millions d'euros. En revanche, pour les produits d'assurance vie individuelle à taux garanti (branches 21, 22 et 26), on note une hausse de 5,6 %, leur encaissement s'établissant alors à 8.033 millions d'euros. Le volume total de primes en assurance vie présente une baisse nominale de 2,6 % en passant de 15.640 millions d'euros en 2015 à 15.234 millions d'euros en 2016.

Si l'on tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de 2 % en 2016, l'évolution réelle des encaissements vie atteint -4,5 % en 2016, soit à nouveau une diminution après les baisses réelles de 6 %, 0,4 % et de 23,8 % observées les trois années précédentes.

La non-vie poursuit sa croissance linéaire

L'encaissement de l'assurance non-vie continue sa croissance quasi linéaire en 2016 en augmentant de 1,7.

En 2016, les branches non-vie ont atteint ensemble un encaissement de 11,8 milliards d'euros, le plus élevé jamais atteint.

2.2. Parts de marché

Rang 2016	Variation de rang par rapport à 2015	Groupe	Part de marché		
			Total	Non-vie	Vie
1		AG Insurance	22,4	15,7	27,6
2		AXA	12,5	18,4	7,9
3	↑ 1	KBC	10,1	8,7	11,2
4	↓ 1	Ethias	9,0	11,1	7,4
5	↑ 1	P&V	5,9	6,1	5,8
6	↓ 1	Belfius	5,6	5,4	5,8
7	↑ 1	Baloise	5,1	6,8	3,7
8	↑ 5	NN	4,7	1,2	7,4
9	↓ 2	Allianz	4,5	5,1	4,1
10	↓ 1	ERGO - DKV - DAS	4,0	5,2	3,1
11	↑ 1	Generali	2,8	1,8	3,6
12	↓ 1	Argenta	2,2	1,1	3,0
13	↑ 1	Fédérale	1,4	1,8	1,1
14	↑ 1	Fidea	0,9	1,6	0,4
15	↑ 1	Integrale	0,8	0,0	1,4
		Top 15	91,9	89,9	93,5

Les quinze principaux groupes d'assurances représentent ensemble 91,9 % du total des encaissements.

3. Revenus financiers et placements

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas soumises aux obligations de reporting à la BNB.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

Pour la cohérence de l'analyse, une distinction est chaque fois opérée entre les placements de la branche 23 et les autres placements. Les premiers sont en effet toujours évalués à leur valeur de marché et s'accompagnent d'écritures de « corrections de valeurs » qu'il convient d'éliminer des autres produits financiers en vue d'une analyse correcte des rendements des placements non affectés à la branche 23.

Afin de mieux appréhender la rentabilité financière des entreprises sur base annuelle, les rendements sont évalués sur base des produits financiers au regard de la valeur de marché moyenne des placements auxquels ils se rapportent. On utilise la valeur de marché moyenne parce que la valeur comptable tend en effet à surestimer la rentabilité des placements, puisqu'elle ne prend pas en compte les plus-values latentes.

3.1. Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur comptable de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2016, un volume de 229,1 milliards d'euros, contre 228,8 milliards d'euros fin 2015 (+0,1 %). Au cours de la même période, leur valeur de marché a progressé de 264,6 milliards d'euros en 2015 à 268,8 milliards d'euros en 2016 (+1,6 %).

Les plus-values latentes observées restent élevées. Aux 35,8 milliards d'euros de plus-values latentes observées fin 2015 succèdent 39,7 milliards d'euros de plus-values latentes fin 2016.

Cette hausse des plus-values latentes de 3,9 milliards d'euros en 2016 concerne presque intégralement les obligations et autres titres à revenu fixe. Fin 2016, les plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 31,9 milliards d'euros contre 28,6 milliards d'euros fin 2015. Cette augmentation est due à la baisse des taux d'intérêt principalement des obligations d'État belges par rapport à fin 2015.

Au cours du dernier trimestre de 2016, les taux d'intérêt principalement des obligations d'État belges sont repartis à la hausse, mais cette hausse n'a pas suffi à compenser la baisse des taux d'intérêt observée au cours des premiers trimestres. La crise des dettes souveraines, qui s'est traduite par des différences considérables des spreads entre les taux longs de certains pays de la zone euro, souligne la fragilité des plus-values latentes obligataires.

Les plus-values latentes sur les participations ont légèrement reculé de 2,5 milliards d'euros fin 2015 à 2 milliards d'euros fin 2016. Les plus-values latentes sur les prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements ont progressé de 1,9 milliard d'euros fin 2015 à 2,6 milliards d'euros fin 2016. En ce qui concerne les actions et les terrains et constructions,

les plus-values latentes se situent fin 2016 à un niveau légèrement plus élevé que celui observé fin 2015.

Les dispositions prudentielles « Solvabilité II », qui imposent la mobilisation d'importants capitaux de solvabilité pour les placements en actions, ont entraîné une réallocation stratégique du portefeuille titres des assureurs en faveur des obligations et au détriment des actions et autres titres à revenu variable. La crise financière a renforcé l'évolution vers une moindre appétence pour les risques du marché au sein du portefeuille de placements des entreprises d'assurances. Depuis 2009, la composition des placements hors branche 23 n'a pas considérablement évolué.

Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe ont atteint un sommet de 80 % fin 2012, pour ensuite retomber progressivement à 75,4 % fin 2015 et se stabiliser à 75,5 % en 2016. Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe se situent ainsi toujours à un niveau sensiblement supérieur à celui de 2001, lorsque leur part s'élevait à moins de 60 %.

Les placements en actions et autres titres à revenu variable remontent progressivement après avoir atteint un plancher de 4 % fin 2012. Fin 2016, les actions et autres titres à revenu variable représentent 5,6 % du portefeuille des entreprises d'assurances. Le niveau des actions et autres titres à revenu variable reste ainsi inférieur au niveau d'avant 2008, lorsque leur part relative s'élevait à environ 13 %.

Pour le reste, les placements des entreprises d'assurances fin 2016 se composent pour 5,9 % de participations, pour 1,6 % de terrains et constructions et pour 11,3 % d'autres catégories de placements.

Évolution et ventilation des placements hors branche 23

(en millions d'euros)

Valeur de marché	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Terrains et constructions	4.156	4.095	4.184	4.425	4.247	4.143	4.167	4.269
Participations	15.888	15.059	13.965	14.484	15.858	17.470	17.724	15.912
Actions, parts et autres titres à revenu variable	11.615	12.704	9.295	9.739	12.785	13.932	14.744	15.054
Obligations et autres titres à revenu fixe	153.465	165.078	172.047	193.112	185.671	207.622	199.517	203.062
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	14.621	14.516	17.144	19.642	23.274	26.850	28.483	30.493
TOTAL	199.745	211.452	216.635	241.402	241.835	270.017	264.634	268.789

Évolution et ventilation des placements de la branche 23

(en millions d'euros)

Valeur de marché	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	22	22	20	21
Actions, parts et autres titres à revenu variable	14.273	14.493	13.877	13.013	14.742	16.270	18.464	19.903
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.925	4.030	3.546	9.008	10.676	11.562	10.937	10.901
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	626	633	618	1.070	715	829	1.017	999
TOTAL	18.824	19.156	18.041	23.091	26.155	28.682	30.438	31.823

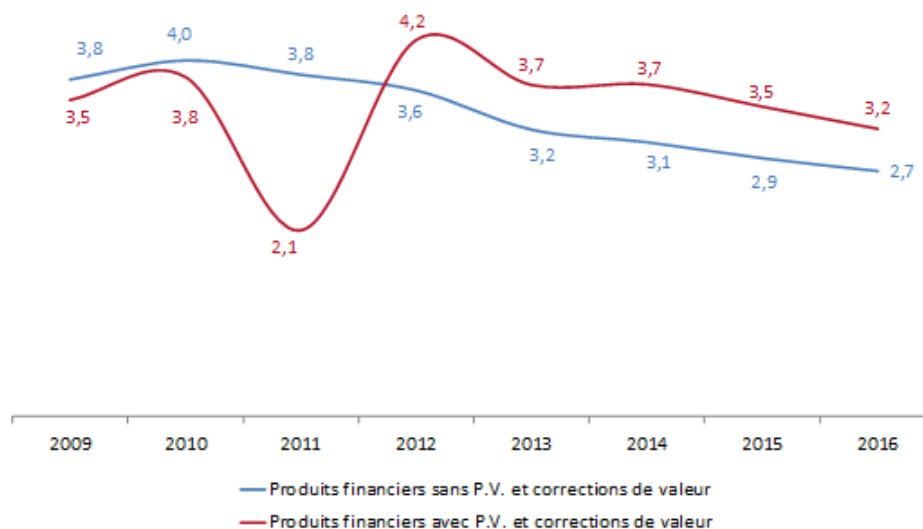
3.2. Revenus financiers et rendements des placements

Le rendement global des placements avec plus-values et corrections de valeurs est en repli à 3,2 % en 2016 (contre 3,5 % en 2015 et 3,7 % en 2014).

L'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs reste positif également en 2016. Cette situation positive pourrait encore perdurer un peu à condition que les actifs actuels n'aient pas encore atteint leur date de maturité et que les taux d'intérêt restent toujours aussi faibles. Dès que les actifs atteindront leur date de maturité, ils seront selon toute probabilité remplacés par des actifs à rendement moins élevé. Par ailleurs, une forte hausse des taux d'intérêt entraînerait une baisse des marchés obligataires et par conséquent des réductions de valeurs.

Bien que l'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs soit également positif en 2016, on constate une tendance à la baisse du rendement global. Cette tendance à la baisse est la conséquence des taux d'intérêt en moyenne moins élevés des actifs dans lesquels les entreprises d'assurances ont investi au cours des dernières années.

Produits financiers / Valeur de marché moyenne des placements
(en %, hors branche 23)



PV : plus-value

Placements hors branche 23 : Produits financiers nets*(en millions d'euros)*

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Obligations	5.952	6.193	6.202	6.380	6.658	6.851	6.710	6.741
Actions	-216	-80	-3.486	1.635	1.137	1.052	933	614
Participations	400	905	914	682	178	711	667	324
Terrains et constructions	297	342	372	337	377	313	314	375
Autres (dont PH, créances et dépôts)	283	430	442	592	676	561	612	509
Ensemble des placements	6.716	7.790	4.444	9.625	9.025	9.487	9.236	8.562

PH : prêts hypothécaires

Les produits financiers nets des obligations se maintiennent à 6,7 milliards d'euros fin 2016. Le rendement global des obligations se maintient également à 3,3 %.

L'évolution des actions reste volatile. Leur rendement suit celui des marchés boursiers. Les produits financiers nets des actions reculent de 933 millions d'euros fin 2015 à 614 millions d'euros fin 2016. Le rendement global des actions baisse de 6,6 % en 2015 à 4,1 % en 2016.

Les produits financiers nets des participations reculent de 667 millions d'euros fin 2015 à 324 millions d'euros fin 2016. Le rendement global des participations diminue de ce fait pour passer de 3,8 % en 2015 à 1,9 % en 2016.

Placements hors branche 23 : Rendements financiers nets*(en % de la moyenne de la valeur de marché des placements)*

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Obligations	4,2	3,9	3,7	3,5	3,5	3,5	3,3	3,3
Actions	-1,9	-0,7	-31,5	17,0	10,1	7,9	6,6	4,1
Participations	2,7	5,9	6,3	4,8	1,2	4,3	3,8	1,9
Terrains et constructions	7,1	8,3	9,0	7,8	8,7	7,5	7,6	8,9
Autres (dont PH, créances et dépôts)	1,7	3,0	2,8	3,2	3,2	2,2	2,2	1,7
Ensemble des placements	3,5	3,8	2,1	4,2	3,7	3,7	3,5	3,2

PH : prêts hypothécaires

4. Commissions et frais

4.1. Frais de gestion et d'administration

Après avoir connu un statu quo en 2015, les frais de gestion et d'administration, ou frais généraux, augmentent de 3 % en 2016 à 4,2 milliards d'euros. Cette hausse s'inscrit dans la lignée de l'évolution observée au cours de la période 2010-2014, à l'époque où une croissance de 3 % ou plus avait été enregistrée chaque année. La hausse des frais généraux en 2016 trouve son origine dans la forte augmentation des frais d'administration (+8,1 %). En outre, on constate une baisse des frais de gestion des placements (-14,9 %), un statu quo au niveau des frais de gestion liés à l'acquisition et une légère hausse des frais internes de gestion de sinistres (+0,8 %).

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux croît légèrement, passant de 54,8 % du total en 2015 à 55,1 % en 2016.

Le total des frais de personnel s'élève à 2.332 millions d'euros en 2016 (contre 2.250 millions d'euros en 2015). Cette hausse de 3,6 % résulte en partie de la constitution de provisions dans le cadre de restructurations auprès d'un certain nombre d'entreprises. Exprimé en équivalents temps plein, le nombre de travailleurs dans les entreprises d'assurances baisse toutefois de 1,1 % en 2016 à 21.936.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2016

(avec 2015 pour la comparaison)

(en millions d'euros)

Par destination	2016				2015
	Comptes techniques		Compte non technique	Total	Total
	Non-vie	Vie			
Frais de gestion liés à l'acquisition	851	262	-	1.113	1.113
Frais internes de gestion de sinistres	959	109	-	1.068	1.059
Frais d'administration	1.250	641	-	1.891	1.750
Frais de gestion des placements	25	109	27	160	188
Total	3.084	1.120	27	4.232	4.109

Par nature					
Personnel	-	-	-	2.332	2.250
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.899	1.859
Total	-	-	-	4.232	4.109

4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 3.316 millions d'euros en 2016, soit 31 millions d'euros de plus qu'en 2015 (+0,9 %). En 2016, les primes acquises baissent de 0,6 % par rapport à 2015. La part des commissions dans les primes acquises augmente de ce fait de 10,7 % en 2015 à 10,9 % en 2016.

La hausse la plus nette des ratios de commissionnement est observée au niveau des affaires directes à l'étranger en non-vie. Les montants absolus des commissions présentent, tout comme en 2015, une forte augmentation par rapport à la hausse des primes acquises. En 2014, le ratio de commissionnement pour ces opérations atteignait encore 12,5 % contre 15,8 % en 2016.

Le ratio de commissionnement des opérations vie individuelle branches 21-22-26 présente une baisse significative, passant de 9,1 % en 2015 à 8 % en 2016. Comme on peut le déduire du tableau, les commissions diminuent de 5,8 % en valeur absolue, tandis que les primes acquises augmentent de 6,4 %. Étant donné qu'en vie, les commissions sont octroyées non seulement sur la base de la nouvelle production, mais aussi sur la base du portefeuille, les commissions et les primes acquises ne connaissent pas nécessairement une évolution similaire.

Primes et commissions
(en millions d'euros)

	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
IARD (*)	9.733	9.910	1.610	1.655	16,5	16,7
AT - Loi de 1971 (*)	964	948	67	67	6,9	7,0
Vie individuelle branches 21-22-26 (*)	7.231	7.696	656	618	9,1	8,0
Vie individuelle branches 23 (*)	2.849	2.088	138	119	4,9	5,7
Vie groupe branches 21/23 (*)	5.094	5.029	78	78	1,5	1,5
Affaires directes à l'étranger (non-vie)	3.760	3.888	532	613	14,1	15,8
Affaires directes à l'étranger (vie)	78	57	8	5	9,7	9,5
Ensemble des opérations (**)	30.698	30.528	3.285	3.316	10,7	10,9

(*) Affaires directes en Belgique

(**) Y compris affaires directes à l'étranger et réassurance acceptée

4.3. Ensemble des frais et commissions

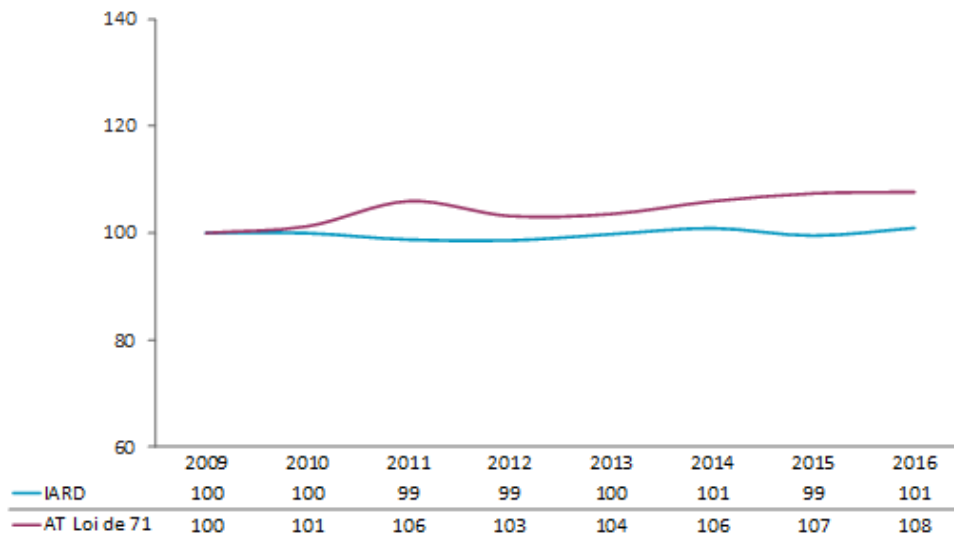
La tendance à la hausse des commissions et frais en fonction des primes acquises après 2012 se poursuit également en 2016. La baisse des primes acquises de 0,6 % et les hausses des commissions (+0,9 % à 3.316 millions d'euros), des frais de personnel (+3,6 % à 2.332 millions d'euros) et d'autres charges d'exploitation (+2,2 % à 1.899 millions d'euros) font que les commissions et frais en fonction des primes acquises atteignent 24,7 % en 2016, soit près de 6 points de pourcentage de plus qu'en 2009.

Évolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités
(en % des primes acquises)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Commissions	8,3	8,3	8,5	8,5	9,9	10,2	10,7	10,9
Frais de personnel	6,2	6,1	6,2	5,9	6,9	7,2	7,3	7,6
Autres charges d'exploitation	4,3	4,5	4,7	4,4	5,3	5,9	6,1	6,2
Commissions et frais généraux	18,8	18,9	19,4	18,8	22,1	23,3	24,1	24,7

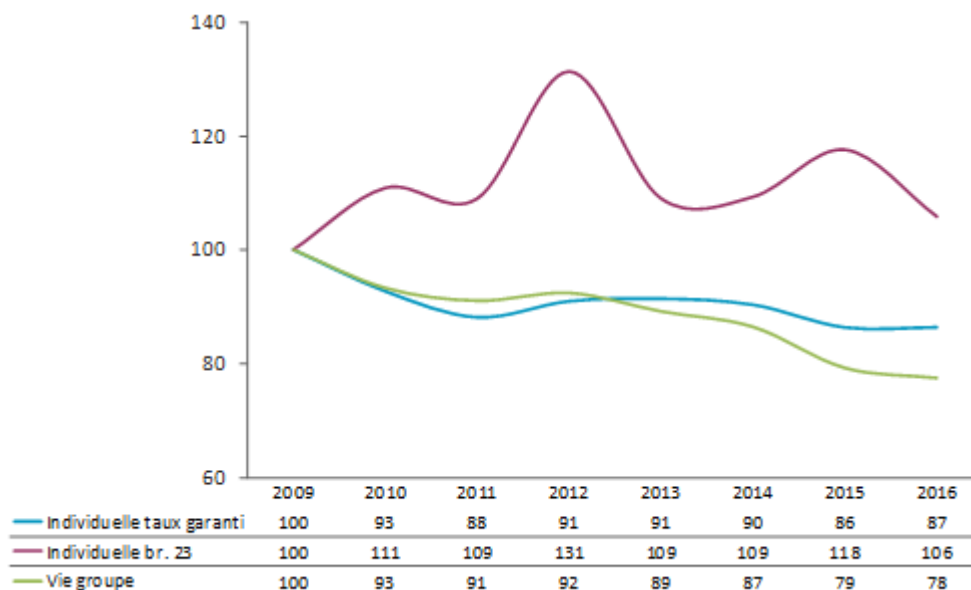
Le graphique suivant donne l'évolution du poids relatif des commissions et frais en fonction des primes acquises pour les opérations IARD et les opérations accidents du travail. De 2009 à 2016, le poids relatif des commissions et frais demeure quasi constant pour les opérations IARD et augmente pour les opérations accidents du travail.

Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux
(en % des primes acquises, indice : 2009 = 100)



En ce qui concerne les assurances individuelles à taux garanti et l'assurance de groupe, le poids des commissions et frais en fonction des provisions techniques moyennes baisse considérablement au cours de la période 2009-2016. Pour les assurances-vie individuelles de la branche 23, le poids relatif des commissions et frais fluctue au cours de la période 2009-2016, mais il est plus élevé en 2016 qu'en 2009.

Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux
(en % des provisions techniques moyennes, indice : 2009 = 100)



5. Rentabilité

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas soumises aux obligations de reporting à la BNB.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

5.1. Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non technique.

Les **comptes techniques** incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance.

Le **compte non technique** reprend les autres postes, tels que les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière et ceux définis à partir du compte non technique sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie (ou « dommage ») et vie. En 2016, le total des primes acquises pour l'ensemble des activités s'élève à 30,5 milliards d'euros, contre 30,7 milliards d'euros en 2015.

5.1.1. Compte technique

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD et accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2016, l'échantillon analysé porte sur un volume de primes acquises de 15,6 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 15,4 milliards d'euros en 2015.

Le solde technico-financier net s'établit en 2016 à 1,4 milliard d'euros (contre 1,55 milliard d'euros en 2015), soit 8,9 % des primes acquises (contre 10,1 % en 2015). La baisse du résultat technico-financier net est due en partie aux prestations et provisions constituées pour indemniser les victimes des attentats terroristes survenus en Belgique le 22 mars 2016.

Le **compte technique vie** inclut l'ensemble des opérations vie en Belgique (vie individuelle et vie groupe, contrat principal et assurance complémentaire), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée.

Les primes acquises pour les opérations « vie » se montent à 14,9 milliards d'euros en 2016, contre 15,3 milliards d'euros en 2015. L'impact du relèvement de la taxe sur la prime d'assurance-vie individuelle en 2013 est toujours perceptible : par rapport à 2012, les primes acquises ont baissé en 2016 de 6,1 milliards d'euros (-29,1 %). La baisse des « encaissements »

en vie peut en outre s'expliquer par le contexte d'une faiblesse persistante des taux d'intérêt, laquelle a un impact sur les taux d'intérêt garantis que peuvent offrir les assureurs.

Après la baisse du solde technico-financier brut de l'assurance sur la vie enregistrée au cours de la période 2013-2015, le solde technico-financier brut retrouve en 2016 quasiment son niveau de 2012 avec 1,288 milliard d'euros. Le solde technico-financier net s'établit en 2016 à 1,060 milliard d'euros (contre 203 millions d'euros en 2015), soit 7,1 % des primes acquises (contre 1,3 % en 2015). L'augmentation résulte principalement du fait qu'un certain nombre d'entreprises ont, en 2016, à nouveau obtenu une exemption de la Banque nationale pour la constitution des provisions "clignotants" complémentaires, ce qui n'était plus le cas depuis 2013.

Pour l'**ensemble des opérations d'assurance**, le marché présente en 2016 un bénéfice de 2,45 milliards d'euros par rapport à celui de 1,75 milliard d'euros en 2015. La hausse du résultat technique par rapport à 2015 s'explique essentiellement par l'amélioration sensible du résultat technique des opérations en « vie ». Exprimé en pourcentage des primes acquises, le bénéfice s'établit à 8 % en 2016.

Ensemble des opérations : soldes technico-financiers nets
(en % des primes acquises)



5.1.2. Compte non-technique

Le compte non technique reprend tous les autres postes du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

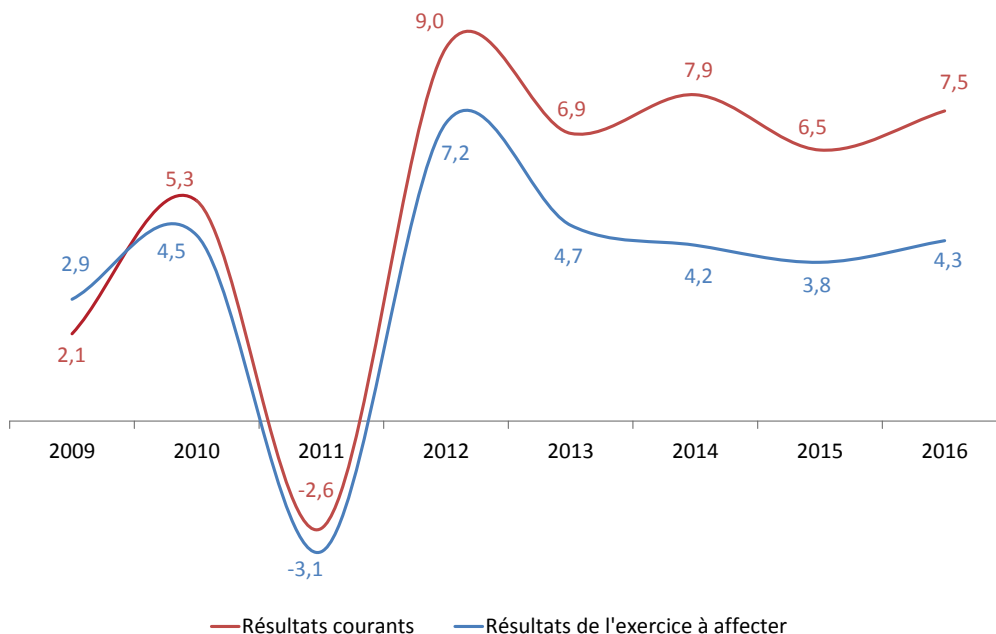
Résultat courant : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

Le résultat courant avant impôts a augmenté, passant de 2 milliards d'euros en 2015 à 2,28 milliards d'euros en 2016. En 2016, le résultat courant s'élève à 7,5 % des primes acquises (contre 6,5 % en 2015).

Résultats courants et résultats de l'exercice à affecter

(en % des primes acquises)

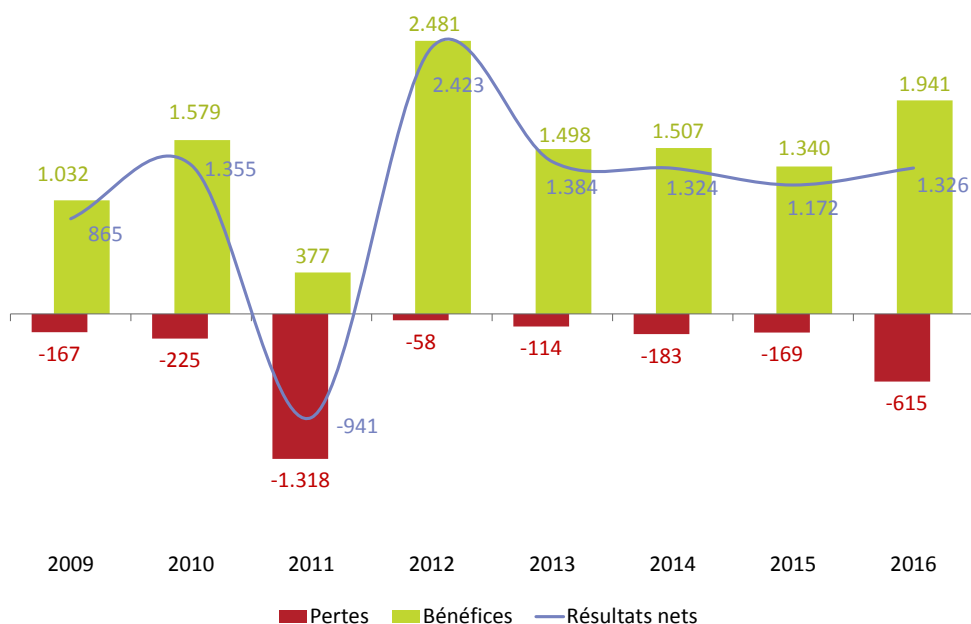


5.2. Evolution des résultats comptables

Les résultats comptables de 2016 sont légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière. L'exercice 2016 s'est soldé par un bénéfice net de 1,33 milliard d'euros, contre un bénéfice net de 1,17 milliard d'euros fin 2015. Le résultat positif affiché par le secteur en 2016 est le résultat d'un bénéfice cumulé de 1,94 milliard d'euros et d'une perte cumulée de 615 millions d'euros.

Résultats de l'exercice à affecter

(en millions d'euros)



5.3. Fonds propres et rentabilité

Évolution des fonds propres (en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
« Valeur comptable »								
31/12	17.589	17.392	16.598	17.217	17.441	18.481	18.349	18.054
Moyenne	16.468	17.491	16.995	16.908	17.329	17.944	18.399	18.195
« Valeur de marché »								
31/12	20.630	20.745	18.984	20.568	22.087	25.311	25.555	25.832
Moyenne	18.262	20.688	19.865	19.776	21.327	23.699	25.433	25.694
Valeur de marché (Base : moyenne 2009 = 100)	100%	113%	109%	108%	117%	130%	139%	141%

Fonds propres comptables : ensemble des capitaux propres et des fonds pour dotations futures, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

Fonds propres « valeur de marché » : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires.

Les fonds propres « comptables », qui représentent 18,1 milliards d'euros fin 2016, sont en légère baisse par rapport à l'année précédente, lorsqu'ils s'élevaient à 18,3 milliards d'euros. Les fonds propres « comptables » restent ainsi au même niveau que les années précédentes, qui est sensiblement plus élevé que celui observé au cours de la période précédant l'année 2008.

Cette évolution « favorable » sur le plan de la solvabilité des entreprises au cours des dernières années n'a été rendue possible que par les interventions massives des actionnaires, existants ou nouveaux, en vue de compenser les conséquences particulièrement négatives des résultats de

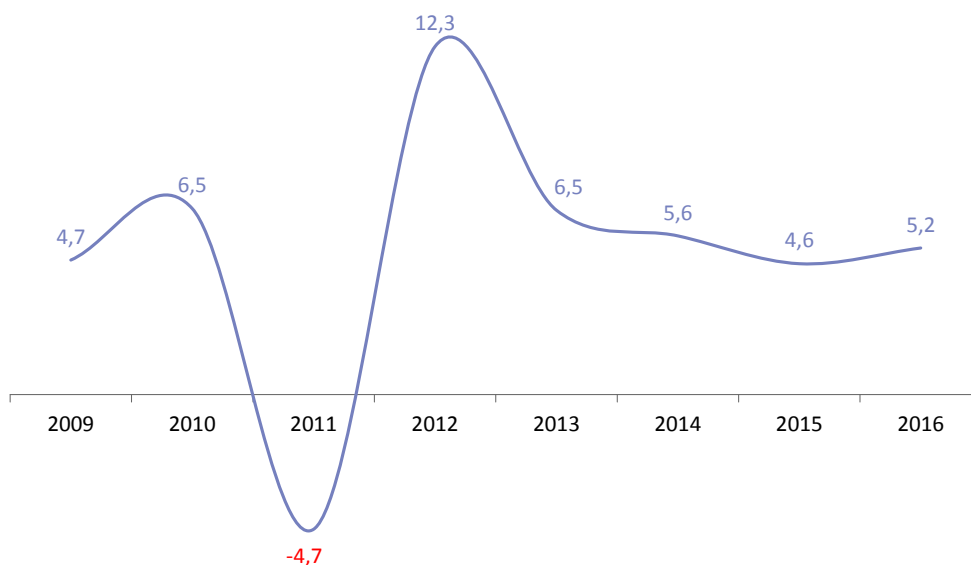
2008. Au cours de ces dernières années, les entreprises d'assurances ont en outre reporté au bilan une part importante du solde à affecter afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Fin 2016, les fonds propres exprimés « en valeur de marché », c'est-à-dire en intégrant aux fonds propres comptables l'ensemble des plus-values latentes non obligataires, sont supérieurs de 43 % aux fonds propres exprimés en valeur comptable. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente, lorsque ces plus-values latentes représentaient 39 % des fonds propres exprimés en valeur comptable. Cela s'explique par la hausse des plus-values latentes non obligataires à concurrence de 573 millions d'euros.

Le rendement sur fonds propres (RoE) est défini comme le rapport entre, d'une part, le résultat de l'exercice à affecter et, d'autre part, la valeur moyenne des fonds propres établis en valeur de marché.

En 2016, le RoE s'établit sur la base de cet indicateur à 5,2 % contre 4,6 % en 2015. La hausse du rendement par rapport à 2015 s'explique essentiellement par l'amélioration du solde technico-financier brut des activités « vie » (+1,25 milliard d'euros).

Rentabilité des fonds propres *
(valeur de marché, en %)



* Résultat à affecter / Moyenne fonds propres en « valeur de marché »

6. Solvabilité

Méthodologie

Provisions techniques : réserves constituées par l'entreprise pour faire face à ses engagements d'assurance ou de réassurance vis-à-vis des preneurs, des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance ou bénéficiaires des contrats de réassurance, concernant tant les contrats en cours que les contrats échus et non entièrement liquidés. La valeur des provisions techniques est égale à la somme (1) d'une meilleure estimation, (2) d'une marge de risque et de (3) replicating portfolios, dits également « provisions techniques calculées comme un tout ».

La meilleure estimation de provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe pertinente des taux d'intérêt sans risque. La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance ou de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci. La meilleure estimation est calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

Marge de risque : marge s'ajoutant à la meilleure estimation de provisions techniques, calculée comme le coût du capital escompté pour faire face aux engagements d'assurance. La marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que des entreprises d'assurances ou de réassurances demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance ou de réassurance.

Provisions techniques calculées comme un tout : dites également « replicating portfolios ». Lorsque les flux futurs de trésorerie liés aux engagements d'assurance ou de réassurance peuvent être, de manière fiable, répliqués au moyen d'instruments financiers pour lesquels il existe une valeur de marché fiable observable, la valeur des provisions techniques liées à ces futurs flux de trésorerie est déterminée à l'aide de la valeur de marché de ces instruments financiers. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de procéder à un calcul séparé de la meilleure estimation et de la marge de risque.

Fonds propres disponibles : la somme des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

1° l'excédent des actifs par rapport aux passifs exigibles, diminué du montant de ses propres actions que l'entreprise d'assurances ou de réassurances détient.

2° les passifs subordonnés.

Le montant de fonds propres de base se compose de différents instruments de fonds propres tels que le capital en actions ordinaires, les primes d'émission, le fonds initial des sociétés d'assurances mutuelles, les comptes mutualistes subordonnés, les fonds excédentaires, les actions privilégiées, une réserve de réconciliation et les passifs subordonnés libérés.

Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Les fonds propres auxiliaires incluent la fraction non versée du capital social ou le fonds initial qui n'a pas été appelé, les lettres de

crédit, les garanties ou tout autre engagement juridiquement contraignant. Dans le cas d'une association d'assurance mutuelle à cotisations variables, les fonds propres auxiliaires peuvent également inclure toute créance future que cette association d'assurance mutuelle peut détenir sur ses membres par voie de rappel de cotisations durant les douze mois à venir. Lorsqu'un élément des fonds propres auxiliaires a été payé ou appelé, il est assimilé à un actif et cesse de faire partie des fonds propres auxiliaires.

Fonds excédentaires : ils sont constitués de bénéfices accumulés qui n'ont pas encore été rendus disponibles pour distribution aux preneurs d'assurance et aux bénéficiaires. En Belgique, cela peut correspondre au fonds de dotations futures.

La réserve de réconciliation donne entre autres les écarts d'évaluation entre le bilan statutaire et le bilan Solvabilité II. La réserve de réconciliation permet de ramener les fonds propres de base à la différence entre les actifs et les passifs au bilan Solvabilité II.

Niveau : les fonds propres disponibles sont classés en différents niveaux qui indiquent la qualité des composants. La classification des instruments de fonds propres en niveaux dépend de plusieurs caractéristiques : la capacité à absorber des pertes, le rang en cas de liquidation, la durée, les conditions de remboursement, etc. Les fonds propres de base sont classés au niveau 1, au niveau 2 et au niveau 3, le niveau 1 correspondant à la qualité la plus élevée et le niveau 3, à la qualité la moins élevée.

Les fonds propres de base de niveau 1 sont ensuite classés au niveau 1 « non restreint » et au niveau 1 « restreint ». Les fonds propres de base de niveau 1 « non restreint » se composent du capital en actions ordinaires, du fonds initial des sociétés d'assurances mutuelles, des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation. Les fonds propres de base de niveau 1 « restreint » se composent des passifs subordonnés, des actions privilégiées, des comptes mutualistes subordonnés et des instruments de fonds propres pour lesquels une disposition transitoire est d'application.

Les fonds propres auxiliaires sont répartis en niveau 2 et en niveau 3.

Fonds propres éligibles : les fonds propres qui restent après application des limites quantitatives aux différents niveaux des fonds propres disponibles. Ces limites quantitatives constituent un pourcentage du capital de solvabilité requis (SCR) ou du minimum de capital requis (MCR). Les fonds propres éligibles résultant de l'application de ces limites peuvent ensuite être utilisés dans le calcul des ratios de solvabilité (ratios de SCR et de MCR).

Capital de solvabilité requis (SCR) : les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances et de réassurances se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus d'une année sur 200. Le capital de solvabilité requis est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise d'assurances ou de réassurances est exposée soient pris en considération (p. ex. le risque de souscription en non-vie, en vie, en santé, le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel).

Minimum de capital requis (MCR) : les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances et de réassurances se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus de 15 années sur 100. Le MCR ne descend pas au-dessous de 25 % et ne dépasse pas 45 % du SCR. Le MCR a un seuil absolu de 2,5 millions d'euros pour les entreprises d'assurances non-vie, 3,7 millions d'euros pour les entreprises d'assurances vie, 3,6 millions d'euros pour les entreprises de réassurances et 6,2 millions d'euros pour les entreprises qui exerçaient simultanément les activités d'assurance vie et non-vie.

Formule standard : la formule sur la base de laquelle le SCR est calculé suivant une méthode standardisée dont les calibrages ont été fixés dans le Règlement Solvabilité II.

Modèle interne : une approche consistant à calculer l'ensemble des modules de risque du SCR à l'aide d'un calibrage spécifique qui est approprié pour l'entreprise en lieu et place de la formule standard. Pour l'utilisation d'un modèle interne, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Modèle interne partiel : une approche consistant à calculer certains modules de risque du SCR non pas au moyen de la formule standard, mais à l'aide d'un calibrage spécifique qui est approprié pour l'entreprise. Les modèles internes partiels peuvent être appliqués à un ou plusieurs portefeuilles ou à l'ensemble des activités de l'entreprise d'assurances ou de réassurances. Pour l'utilisation d'un modèle interne partiel, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Paramètres propres à l'entreprise : les entreprises d'assurances ou de réassurances peuvent, lorsqu'elles calculent certains modules de risque, remplacer dans la formule standard, les paramètres de celle-ci par des paramètres propres à l'entreprise concernée. Cette possibilité n'existe que pour les modules « risque de souscription en vie », « risque de souscription en non-vie » et « risque de souscription en santé ». Les paramètres propres à l'entreprise sont calibrés sur la base de données internes et pertinentes de l'entreprise, en recourant à des méthodes standardisées. Pour l'utilisation de paramètres propres à l'entreprise, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Critères de l'EIOPA pour la classification des entreprises d'assurances non-vie en fonction de leur taille (en euro) :

Grande	> 1 milliard de primes brutes
Moyenne	0,1 milliard - 1 milliard de primes brutes
Petite	< 0,1 milliard de primes brutes

Critères de l'EIOPA pour la classification des entreprises d'assurances-vie et des entreprises d'assurances mixtes en fonction de leur taille (en euro) :

Grande	> 10 milliards de provisions techniques brutes
Moyenne	1 milliard - 10 milliards de provisions techniques brutes
Petite	< 1 milliard de provisions techniques brutes

6.1. Statistiques descriptives

63 entreprises de droit belge sont reprises dans les statistiques exposées ci-après. Quelques entreprises de droit belge tombant dans le champ d'application de Solvabilité II n'ont pas fourni de données à Assuralia.

Une entreprise d'assurances peut calculer son capital de solvabilité requis (solvency capital requirement ou SCR) au moyen de la formule standard ou d'un modèle interne (partiel). Fin 2016, deux entreprises calculent le SCR au moyen d'un modèle interne intégral et trois

entreprises au moyen d'un modèle interne partiel. La majorité des entreprises (92 %) calculent le SCR au moyen de la formule standard. 3 entreprises qui utilisent la formule standard appliquent également des paramètres propres à l'entreprise. Ces paramètres sont utilisés pour le calcul des risques techniques.

Information générale de base sur les entreprises

	Nombre d'entreprises	Pourcentage	Petite	Moyenne	Grande
Méthode de calcul du SCR					
Formule standard	58	92%	40	12	6
Modèle interne partiel	3	5%	1	1	1
Modèle interne intégral	2	3%	0	0	2
Utilisation de paramètres propres à l'entreprise	3	5%	2	1	0
Total	63		41	13	9

6.2. Bilan Solvabilité II

Le bilan Solvabilité II est un bilan économique, les actifs étant évalués à leur valeur de marché et les passifs calculés suivant une approche en cohérence avec le marché (règles Solvabilité II). L'actif du bilan Solvabilité II se compose en grande partie de placements à rendement fixe : 43,1 % d'obligations d'État, 19,7 % de prêts et obligations d'entreprise et 8,4 % d'autres prêts et prêts hypothécaires. Les actions et immobilisations représentent respectivement 3,2 % et 2,7 % des actifs. Les autres actifs se composent essentiellement de participations détenues dans des entreprises liées (1,7 %), de trésorerie (1,7 %), de la partie des réassureurs dans les provisions techniques (2,2 %), d'organismes de placement collectif (4,1 %) et d'actifs d'impôts différés (0,4 %).

Le passif du bilan Solvabilité II comprend principalement les provisions techniques vie (61,2 %), non-vie (5,2 %), santé (4,7 %) et contrats branche 23 (9,6 %). Les autres passifs sont les passifs d'impôts différés (1,1 %), les dettes financières (2,9 %) et les passifs subordonnés (1,2 %). Les fonds propres de base (basic own funds) s'élèvent à 9,8 % du total du bilan. Des ajustements à la valorisation des actifs et des passifs (-0,4 %) sont nécessaires pour que la différence entre les actifs et les passifs soit égale aux fonds propres de base. Ces ajustements aux actifs et aux passifs sont principalement les dividendes, distributions et charges prévisibles diminués des passifs subordonnés dans les fonds propres de base.

Bilan Solvabilité II (en millions d'euros)	2015	2016
Actifs : Total	320.656	324.749
Prêts et obligations d'entreprises	61.582	63.979
Obligations d'État	139.517	139.894
Actions	10.918	10.250
Participations détenues dans des entreprises liées	6.071	5.648
Prêts et prêts hypothécaires	24.226	27.401
Immobilier et immobilisations corporelles	9.111	8.696
Trésorerie	6.087	5.619
Réassurance	9.675	7.219
Organismes de placement collectif	11.009	13.183
Actifs d'impôts différés	973	1.305
Autres	11.073	9.873
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	30.414	31.683
Passif : Total	289.679	294.173
Provisions techniques vie	195.593	198.713
Provisions techniques non vie	16.104	16.921
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	11.763	12.375
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	2.601	2.729
Passifs d'impôts différés	3.519	3.539
Dettes financières	9.293	9.537
Autres passifs subordonnés	3.641	3.886
Dépôts de réassureurs	7.360	4.767
Autres	9.964	10.596
Provisions techniques : assurance indexée et en unités de compte	29.841	31.111
Ajustements aux actifs et aux passifs	-1.541	-1.182
Fonds propres de base	32.517	31.757
Capital en actions ordinaires et compte de primes d'émission lié	6.922	7.299
Actions privilégiées et compte de primes d'émission lié	0	0
Fonds propres de base pour les entreprises de type mutuel	475	284
Fonds excédentaires	267	356
Réserve de réconciliation	20.866	19.427
Passifs subordonnés	3.578	3.824
Actifs d'impôts différés nets	374	566
Autres éléments de fonds propres (y compris mesures transitoires)	36	4
Déductions	0	3
Fonds propres auxiliaires	287	385

6.3. Aperçu des montants de capital requis

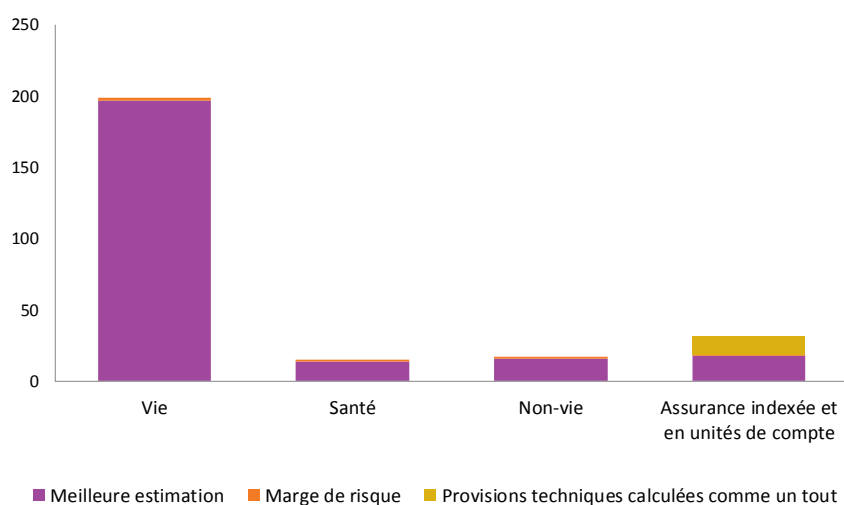
Le capital de solvabilité requis (SCR) augmente de 3,9 % à 18,2 milliards d'euros en 2016, tandis que les fonds propres éligibles diminuent de 2 % pour s'établir à 32 milliards d'euros. Le ratio de SCR diminue de ce fait pour passer de 186 % en 2015 à 176 % en 2016. Le ratio de MCR qui constitue le rapport entre les fonds propres éligibles et le montant minimum absolu de capital requis s'élève à 379 % fin 2016. Le secteur belge de l'assurance dispose donc d'une marge très confortable en plus du capital requis par la réglementation Solvabilité II.

(en millions d'euros)	SCR		MCR	
	2015	2016	2015	2016
Capital de solvabilité requis	17.554	18.233	8.004	7.744
Fonds propres éligibles	32.656	32.008	30.442	29.332
Excédent	15.102	13.774	22.438	21.588
Ratio de solvabilité	186%	176%	380%	379%

6.4. Provisions techniques

Sous Solvabilité II, les provisions techniques se décomposent en une meilleure estimation et une marge de risque. En plus de cela, il y a également les provisions techniques calculées comme un tout (replicating portfolios). Les provisions techniques vie s'élèvent à 198,7 milliards d'euros et sont constituées d'une meilleure estimation de 196,6 milliards d'euros et d'une marge de risque de 2,1 milliards d'euros. Les provisions techniques santé (15,1 milliards d'euros, dont 13,9 milliards d'euros comme meilleure estimation) et non-vie (16,9 milliards d'euros, dont 15,8 milliards d'euros comme meilleure estimation) sont nettement moins importantes que les provisions techniques vie. Les provisions techniques pour les contrats branche 23 (assurance indexée et en unités de compte) s'élèvent à 31,1 milliards d'euros et contiennent une marge de risque de 0,2 milliard d'euros.

Provisions techniques
(en milliards d'euros)

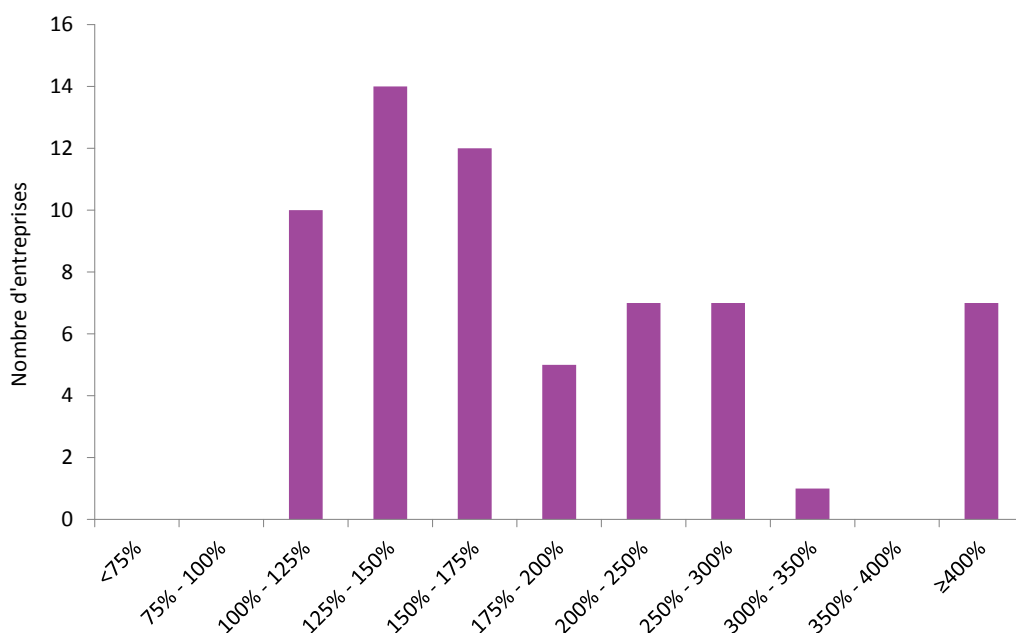


6.5. Ratio de SCR

6.5.1. Distribution des ratios de solvabilité

Le capital de solvabilité requis (SCR) représente les fonds propres que les entreprises se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus d'une année sur 200. Fin 2016, toutes les entreprises d'assurances satisfont au capital de solvabilité requis. Le ratio de SCR moyen pour le secteur belge de l'assurance s'établit à 176 %. 41 entreprises ont un ratio de SCR dans l'intervalle 100 % - 200 %. Et pas moins de 22 entreprises ont un ratio de SCR supérieur à 200 %.

Ratio de SCR



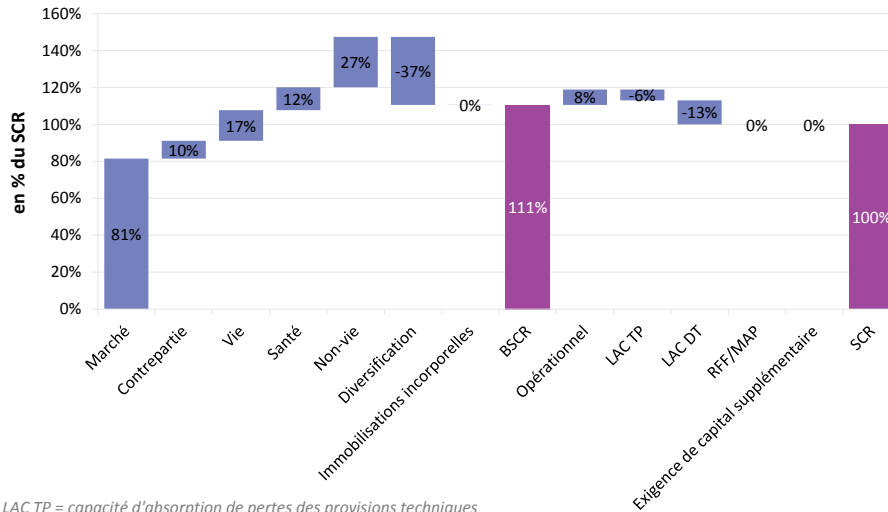
6.5.2. Ratios de SCR moyens selon la taille de l'entreprise

Il n'y a pas de différence significative entre le ratio de SCR des grandes entreprises d'assurances (177,9 %) et celui des entreprises de taille moyenne (164,6 %) ou petite (180,3 %).

6.5.3. Composition du SCR calculé selon la formule standard

Le graphique montre l'importance relative des différents modules de risque et ajustements dans le cadre du calcul du SCR. Avec 81 %, le module risque de marché représente la part la plus importante dans le calcul du SCR. La contribution à l'exigence de capital des risques de souscription s'élève à 17 % pour les assurances sur la vie, 12 % pour les assurances maladie et 27 % pour les assurances non-vie. Les effets de diversification entre les modules de risque s'élèvent à 37 % et réduisent considérablement le capital de solvabilité requis de base (basic solvency capital requirement ou BSCR). En sus du BSCR, l'exigence de capital pour le module risque opérationnel s'élève à 8 %. Avec 6 %, la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques (loss-absorbing capacity of technical provisions ou LAC TP) est assez limitée. La capacité d'absorption de pertes des impôts différés (loss-absorbing capacity of deferred taxes ou LAC DT) s'élève à 13 % et est limitée pour la majorité des entreprises par la limite imposée par la BNB.

SCR calculé selon la formule standard



LAC TP = capacité d'absorption de pertes des provisions techniques

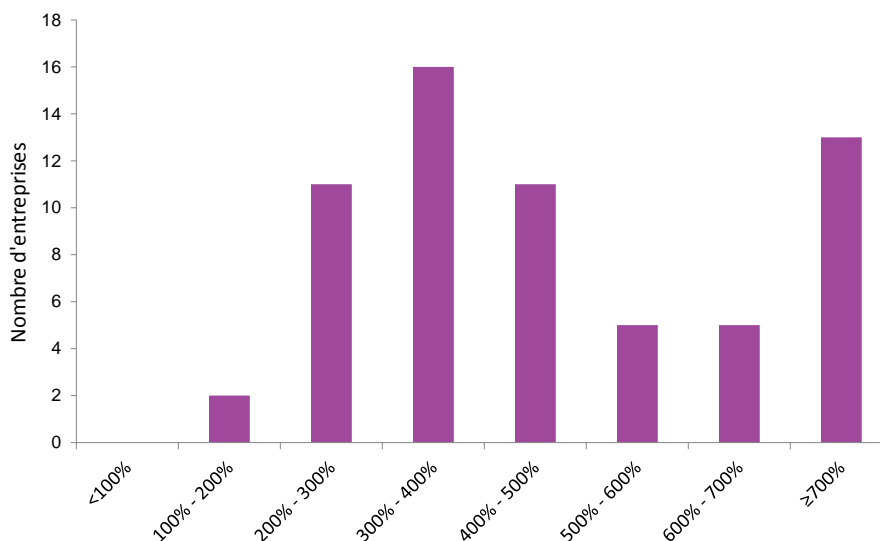
LAC DT = capacité d'absorption de pertes des impôts différés

RFF/MAP = ring-fenced funds & matching adjustment portfolios

6.6. Distribution des ratios de MCR

Le minimum de capital requis représente les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances doivent détenir. Le ratio de MCR moyen pour le secteur belge de l'assurance s'établit à 379 %. On constate une grande dispersion des ratios de MCR : ils peuvent varier de moins de 200 % à plus de 700 %. Les entreprises présentant un ratio de MCR relativement faible (< 200 %) doivent appliquer le seuil absolu du minimum de capital requis. Ce seuil absolu s'élève à 2,5 millions d'euros pour les assureurs non-vie et à 3,7 millions d'euros pour les assureurs vie.

Ratio de MCR



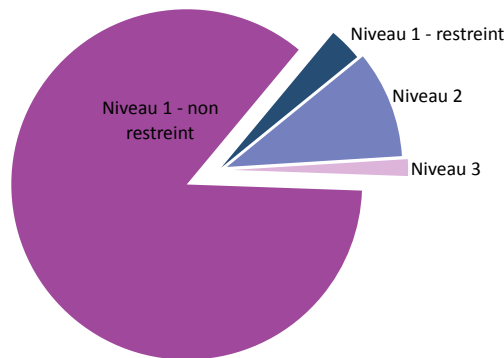
6.7. Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR se composent pour 85 % de fonds propres de niveau 1 « non restreint ». Les fonds propres de niveau 1 « non restreint » se composent du capital en actions ordinaires et des primes d'émission, du fonds initial ou des cotisations des membres des sociétés mutuelles, des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation. Les fonds propres de niveau 1 « restreint » ne représentent que 3 % des fonds propres éligibles et se composent principalement de dettes subordonnées perpétuelles.

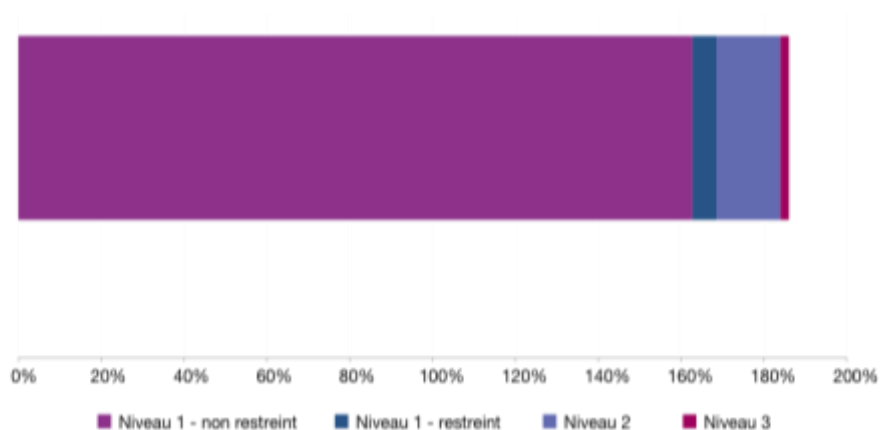
Les fonds propres de niveau 2 représentent 10 % des fonds propres éligibles et se composent principalement de dettes subordonnées d'une durée initiale d'au moins dix ans. Les fonds propres de niveau 2 recouvrent également les fonds propres auxiliaires, qui se composent principalement des rappels de cotisations que les sociétés mutuelles à primes variables peuvent exiger de leurs membres durant l'année à venir.

Les fonds propres éligibles se composent pour 2 % seulement de fonds propres de niveau 3. Les fonds propres de niveau 3 se composent d'actifs d'impôts différés nets.

Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR



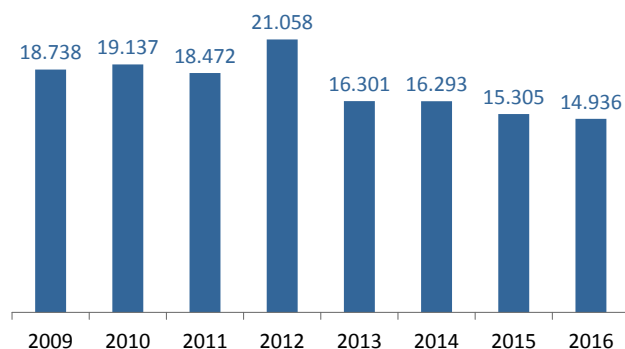
Fonds propres éligibles en % du SCR



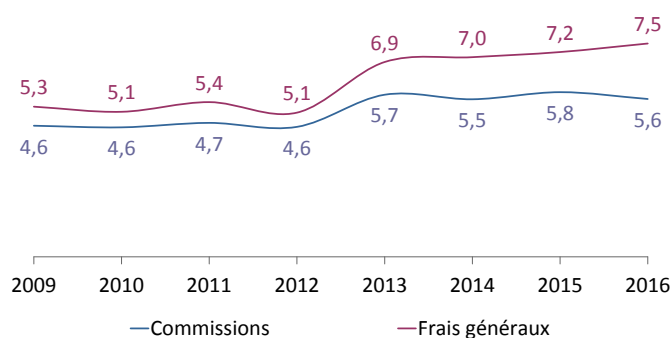
7. Evolution des principaux résultats

7.1. Assurance vie

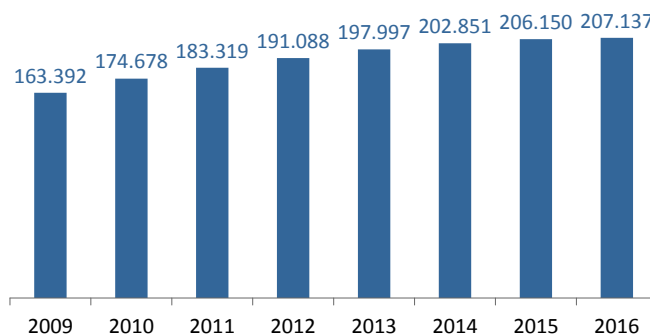
Primes acquises
(en millions d'euros)



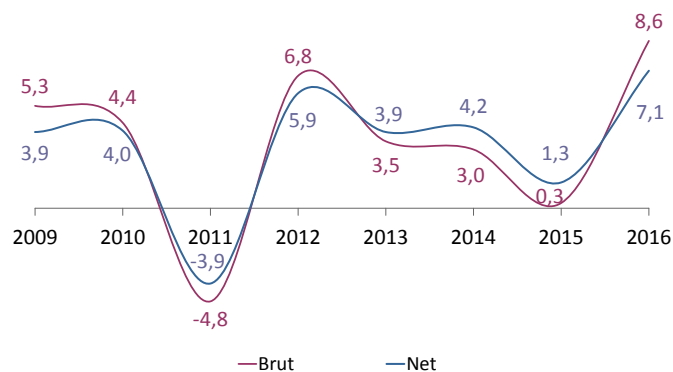
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



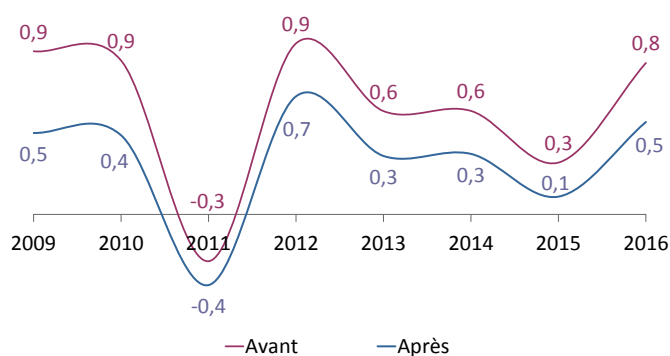
Provisions techniques moyennes
(en millions d'euros)



Soldes technico-financiers après PB (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



PB : participations bénéficiaires

À partir de 2010, les encaissements pour les opérations vie ont baissé presque chaque année et se montent encore à 14,9 milliards d'euros en 2016, contre 19,1 milliards d'euros en 2010. Au cours de ces six dernières années, les encaissements ont diminué de près d'un quart, atteignant ainsi leur niveau le plus bas depuis 2002. L'encaissement de 2012 constitue une exception à cette tendance à la baisse. Le relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2 % au 1er janvier 2013 pour la majorité des produits d'assurance-vie individuelle a en effet dopé les ventes à la fin de l'année 2012 et a entraîné un recul de celles-ci en 2013.

Les encaissements pour les assurances individuelles de la branche 23 et pour l'assurance de groupe sont en repli en 2016 de respectivement quelque 760 et 65 millions d'euros. Malgré la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les encaissements pour les assurances sur la vie individuelles à taux garanti sont en hausse d'un peu plus de 460 millions d'euros en 2016.

Au cours de la période 2012-2016, les commissions ont reculé chaque année pour passer de 963 millions d'euros en 2012 à 829 millions d'euros en 2016. En raison de la diminution des encaissements, les commissions relatives progressent toutefois de 1 point de pourcentage au cours de la période 2013-2016 par rapport à 2012.

Les frais généraux se situent autour des 1.120 millions d'euros au cours de la période 2013-2016, contre 1.068 millions d'euros en 2012. En 2016, les frais généraux relatifs sont supérieurs de quelque 2,5 points de pourcentage à ceux de 2012.

Tandis que les primes acquises s'élèvent à 14,9 milliards d'euros en 2016, les prestations représentent 18,8 milliards d'euros et les provisions techniques sont presque en statu quo (de 207,2 milliards d'euros en début d'exercice à 207,1 milliards d'euros en fin d'exercice).

Alors que la hausse des provisions techniques moyennes se situait entre 4 % et 7 % au cours de la période 2008-2012, elle est retombée à 3,6 % en 2013, 2,5 % en 2014 et 1,6 % en 2015. Les provisions techniques moyennes augmentent d'environ 1 milliard d'euros en 2016 pour s'établir à 207,1 milliards d'euros.

Les dotations aux participations bénéficiaires s'élèvent en 2016 à 0,33 % des provisions. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux dotations de 0,19 % observées en 2015, mais cela reste en dessous du niveau de 2009 (0,45 %) et 2010 (0,41 %).

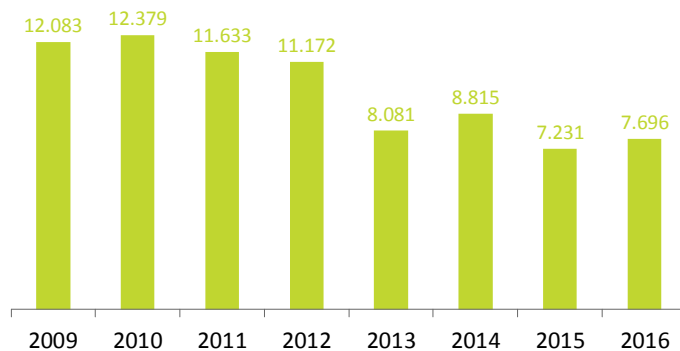
Le solde brut avant produits des placements en fonction des provisions techniques moyennes s'élève à -3,4 % en 2016, contre -4,1 % en 2015. Cette amélioration du résultat est la conséquence d'une diminution des prestations et d'un statu quo des provisions techniques.

Le solde technico-financier brut exprimé en pourcentage des primes acquises progresse de 0,3 % en 2015 à 8,6 % en 2016. En 2016, 278 millions d'euros sont alloués aux fonds pour dotations futures, alors que 165 millions d'euros en avaient encore été prélevés en 2015. Le solde technico-financier net exprimé en pourcentage des primes acquises s'élève par conséquent à 7,1 % en 2016, contre 1,3 % en 2015.

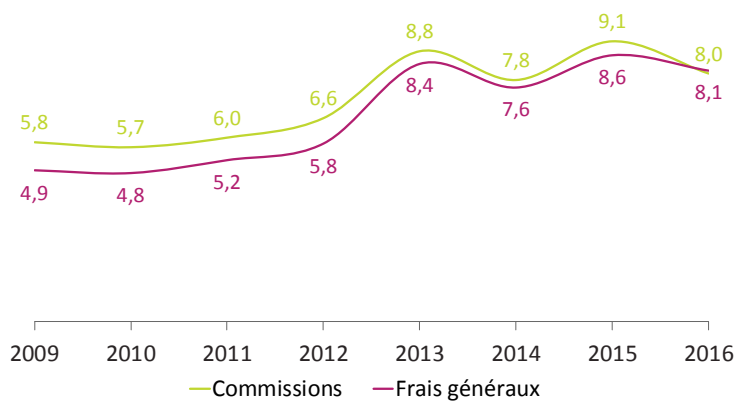
Le solde technico-financier net exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes progresse de 0,1 % en 2015 à 0,5 % en 2016.

7.1.1. Individuelle avec taux garanti branche 21-22-26

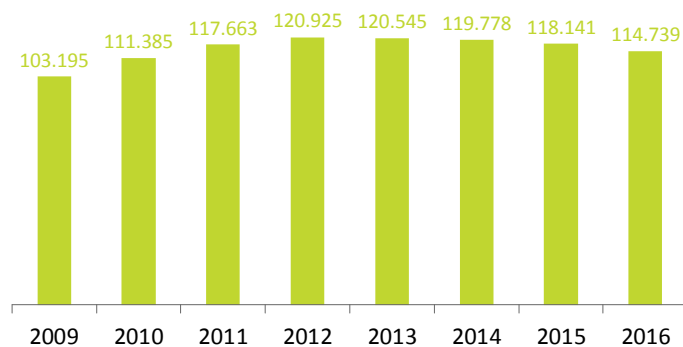
Primes
(en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



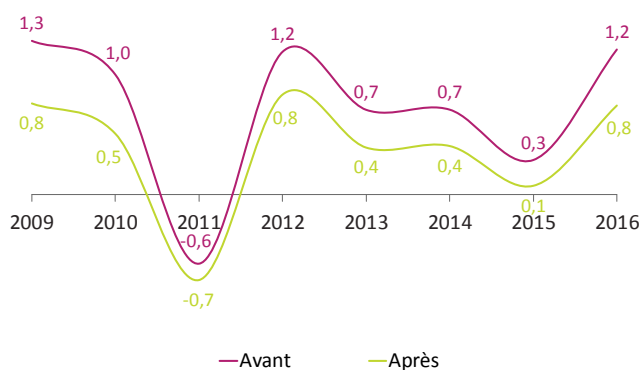
Provisions techniques moyennes
(en millions d'euros)



Soldes technico-financiers bruts après PB (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



PB : participations bénéficiaires

Le volume de primes des assurances vie individuelles à taux garanti (branches 21, 22 et 26) a connu au cours de la période 2009-2012 essentiellement un mouvement de baisse consécutif à l'incertitude concernant la situation économique et financière du marché. Tout comme après l'instauration de la taxe sur la prime de 1,1 % début 2006, l'encaissement a présenté à nouveau un recul considérable (- 25,6 %) en 2013 en raison du relèvement de la taxe à 2 % et atteint un plancher en s'établissant à 7,2 milliards d'euros en 2015. En 2016, une légère amélioration à 7,7 milliards d'euros est observée.

Depuis 2013, les entreprises d'assurances enregistrent des ratios de frais plus élevés par comparaison avec ceux observés au cours de la période 2009-2012. Pour les frais généraux, cela peut s'expliquer en partie par la baisse de l'encaissement global au cours des années concernées (2013-2016). Le rapport entre une commission et une prime est néanmoins moins directement proportionnel. Les commissions sont en effet octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille (les provisions). Le montant total des commissions, sur nouvelle production et provisions, a il est vrai diminué chaque année, passant de 707,1 millions d'euros en 2013 à 618,1 millions d'euros en 2016. En 2013 et en 2015, la baisse du volume de primes a toutefois été nettement plus forte que la diminution des commissions. C'est ce qui

explique les brusques fluctuations des « commissions exprimées en pourcentage des primes acquises » : 8,8 % en 2013 et 9,1 % en 2015 contre 7,8 % en 2014 et 8,0 % en 2016.

Les frais et les commissions représentent ensemble 16,1 % des primes en 2016, contre 17,7 % en 2015. Ce ratio est nettement plus élevé qu'en 2012 (12,4 %) et en 2009 (10,7 %). En termes absolus, le total des commissions et des frais généraux s'établit à 1,2 milliard d'euros en 2016, alors que durant la période 2009-2015, il oscillait grosso modo entre 1,3 et 1,4 milliard d'euros.

En 2016, la charge des sinistres et les autres charges techniques s'élèvent à 137,4 % des primes acquises, contre 150,7 % en 2015. Cette baisse résulte principalement du fait que plusieurs entreprises ont, en 2016, obtenu une exemption de la Banque nationale pour la constitution de la provision « clignotant », ce qui n'était plus le cas depuis 2013.

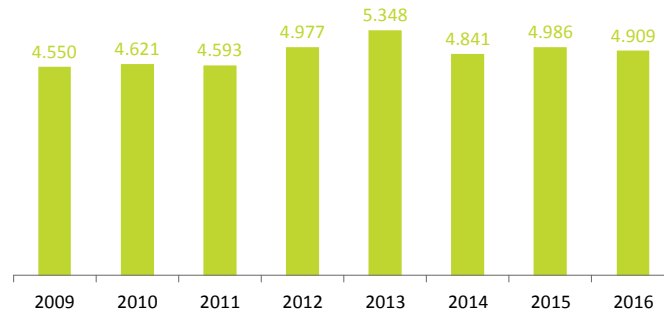
Le net recul de la nouvelle production et la hausse des prestations font que, depuis 2013, les provisions techniques diminuent au lieu d'augmenter. En 2016, les provisions techniques moyennes retombent à 114,7 milliards d'euros, contre 118,1 milliards d'euros en 2015.

Tant le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires que le solde après participations bénéficiaires présentent une reprise en 2016. Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires augmente à 1,2 % en 2016, alors que le solde technico-financier brut après participations bénéficiaires s'améliore pour atteindre 0,8 %. Le recul constant du taux de participation bénéficiaire moyen, de 0,36 % en 2012 à 0,21 % en 2015, fait place en 2016 à une hausse à 0,47 % et atteint ainsi presque le niveau des années 2009 (0,53 %) et 2010 (0,50 %). Au cours des années 2008 et 2011, le taux de participation bénéficiaire moyen était moindre puisqu'il atteignait à peine 0,1 %.

7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

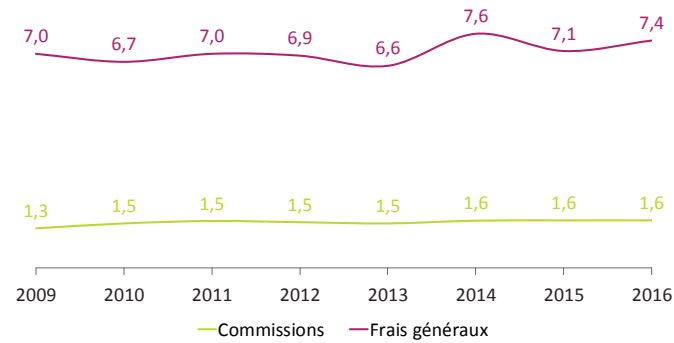
Primes

(en millions d'euros)



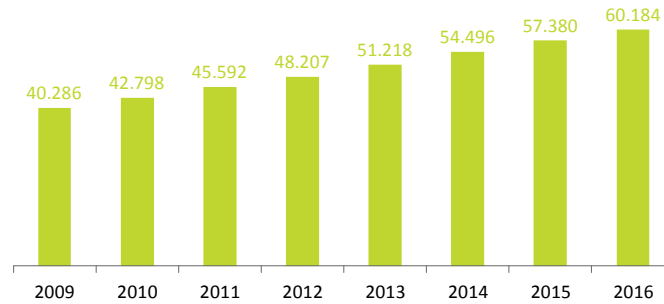
Commissions et frais généraux

(en % des primes acquises)



Provisions techniques moyennes

(en millions d'euros)



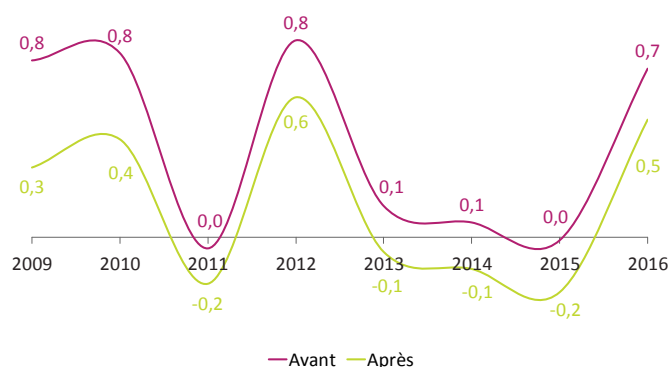
Soldes technico-financiers bruts après PB

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB

(en % des provisions techniques moyennes)



— Avant — Après

PB : participations bénéficiaires

À la différence de l'encaissement des opérations d'assurance vie individuelle, celui de l'assurance vie groupe présente une évolution plus régulière. En 2013, le volume de primes avait toutefois augmenté exceptionnellement de 7,5 % pour atteindre 5,3 milliards d'euros en raison de la réalisation de primes uniques importantes, en particulier pour les opérations du premier pilier. La norme salariale et l'incertitude liée à la garantie minimale ont fait que peu de nouvelles assurances vie groupe ont été conclues en 2014, ce qui a engendré un recul du volume de primes à 4,8 milliards d'euros. En 2015, le volume de primes a augmenté de 3,0 % pour atteindre 5,0 milliards d'euros. Cette hausse est due à l'augmentation de l'encaissement des plans d'entreprise et, en particulier, aux versements effectués dans des plans de bonus afin d'anticiper une baisse des taux d'intérêt. Du fait de ces versements anticipés de primes, l'encaissement recule de 1,5 % en 2016 par rapport à 2015 pour s'établir à 4,9 milliards d'euros.

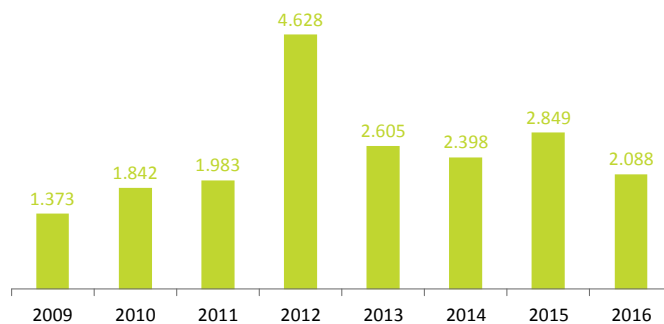
Les frais généraux, qui avaient encore baissé en 2015 pour s'établir à 7,1 % des primes acquises, augmentent en 2016 de 0,3 point de pourcentage à 7,4 % des primes acquises, soit, à une année près, le niveau le plus élevé observé depuis 2009. Les commissions restent quasi constantes entre 2010 et 2016 et s'élèvent en 2016 à 1,6 % des primes acquises.

Entre 2009 et 2016, les provisions techniques moyennes des assurances de groupe présentent une croissance constante. En 2016, les provisions techniques moyennes augmentent de 2,8 milliards d'euros pour atteindre 60,2 milliards d'euros.

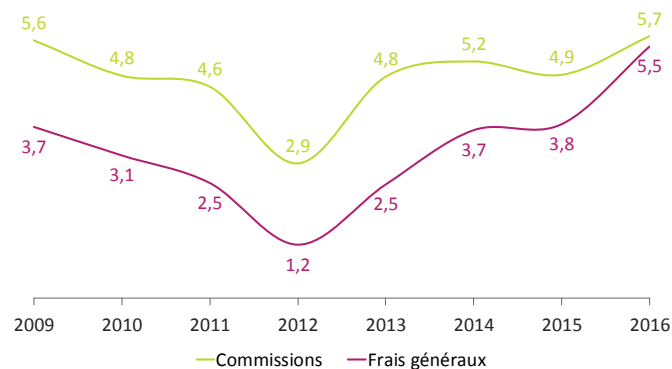
En 2016, la charge des sinistres et les autres charges techniques s'élèvent à 138,0 % des primes acquises, contre 149,9 % en 2015. Cette baisse résulte principalement du fait que plusieurs entreprises ont, en 2016, obtenu une exemption de la Banque nationale pour la constitution de la provision « clignotant », ce qui n'était plus le cas depuis 2013.

7.1.3. Individuelle branche 23

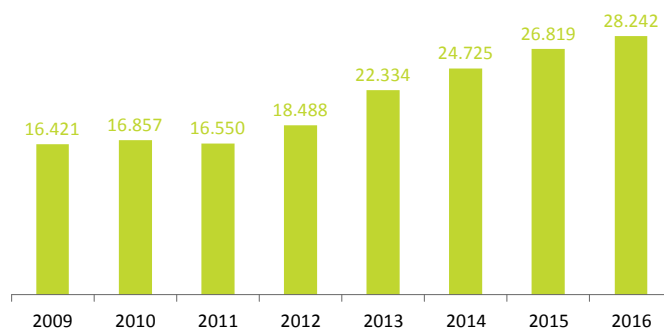
Primes
(en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)

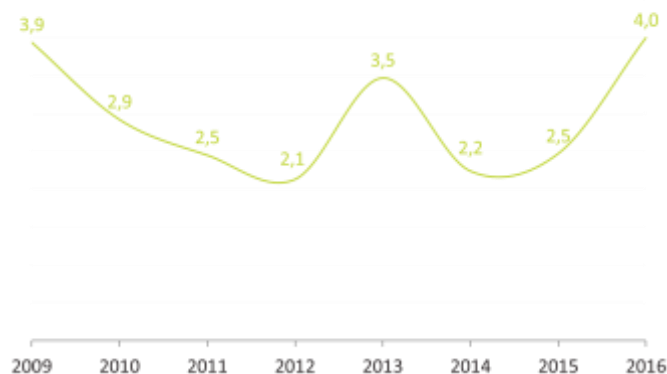


Provisions techniques moyennes
(en millions d'euros)



Soldes technico-financiers bruts

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts

(en % des provisions techniques moyennes)



En 2012, les encaissements concernant les assurances-vie individuelles de la branche 23 ont connu une croissance exceptionnelle qui s'explique par l'annonce du relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2 % au 1er janvier 2013, les bonnes performances boursières ainsi que la faiblesse historique des taux d'intérêt. Avec l'augmentation de la taxe sur la prime, les encaissements ont baissé, passant de 4,6 milliards d'euros en 2012 à 2,6 milliards d'euros en 2013 et 2,4 milliards d'euros en 2014. L'amélioration des résultats boursiers observée en 2015 et leur recul en 2016 ont entraîné une hausse de l'encaissement en 2015 (+18,8 % à 2,8 milliards d'euros) et une baisse en 2016 (-26,7 % à 2,1 milliards d'euros). Au cours de la période 2013-2016, l'encaissement des assurances de la branche 23 se situe toutefois à un niveau supérieur à celui observé durant les années 2009 à 2011.

Les brusques tournures prises par le volume de primes entre 2011 et 2016 ont engendré une évolution similaire des frais généraux qui ont reculé de 2,5 % des primes acquises en 2011 à 1,2 % en 2012 pour remonter ensuite à 2,5 % en 2013, 3,7 % en 2014 et même à 5,5 % en 2016, soit le niveau le plus élevé depuis 2009.

Étant donné que les commissions sont octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille, le rapport entre une commission et un volume de primes est moins directement proportionnel. Ceci explique l'évolution atypique de la part relative des

commissions : celle-ci a ainsi connu une forte baisse de 1,7 point de pourcentage en 2012 (à 2,9 % des primes acquises) et une hausse un peu plus importante de 1,9 point de pourcentage en 2013 (à 4,8 % des primes acquises). En 2016, les commissions continuent d'augmenter à 5,7 % des primes acquises et atteignent ainsi le niveau le plus élevé de la période d'observation.

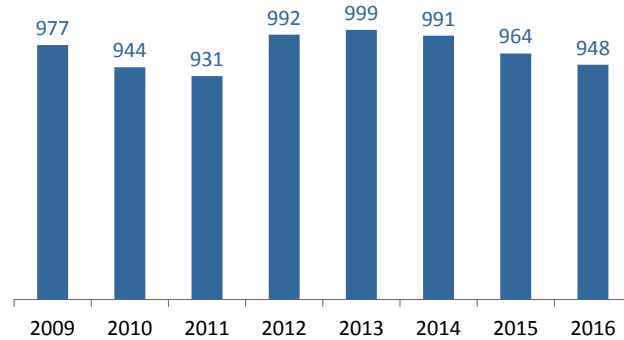
L'attrait accru des produits de la branche 23 couplé à la hausse de la valeur de marché des placements ont fait que les provisions techniques ont connu une forte croissance depuis 2012. En 2016, les provisions techniques moyennes atteignent 28,2 milliards d'euros, contre 26,8 milliards d'euros en 2015.

En 2016, l'accroissement de la charge des sinistres et des autres charges techniques en fonction des primes acquises (+9,8 points de pourcentage par rapport à 2015) s'accompagne d'une hausse des produits nets des placements en fonction des primes acquises (+13,6 points de pourcentage par rapport à 2015). Compte tenu également de la hausse de 2,5 points de pourcentage de la part relative des commissions et frais généraux, le résultat technico-financier brut en fonction des primes acquises augmente de 2,5 % en 2015 à 4,0 % en 2016. En termes absolus, il passe de 70,4 millions d'euros en 2015 à 83,5 millions d'euros en 2016.

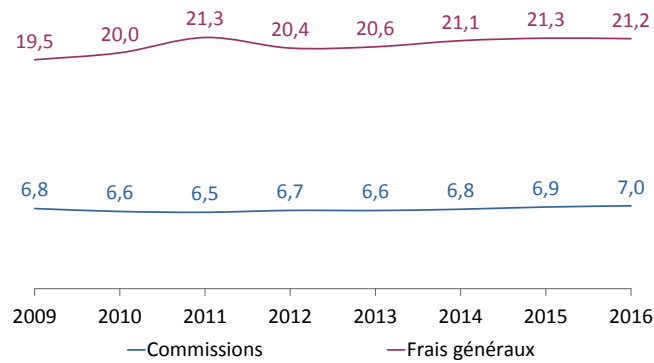
7.2. Assurance non-vie

7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971 : secteur privé)

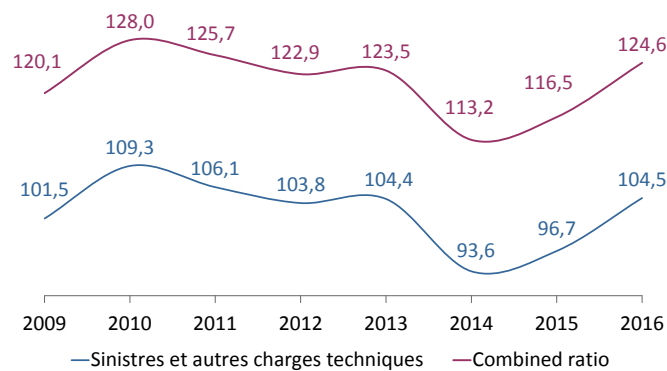
Primes acquises
(en millions d'euros)



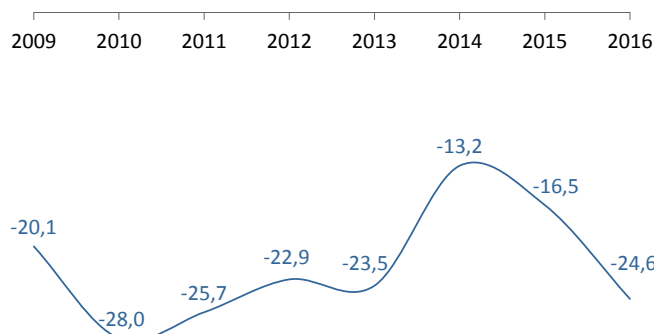
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



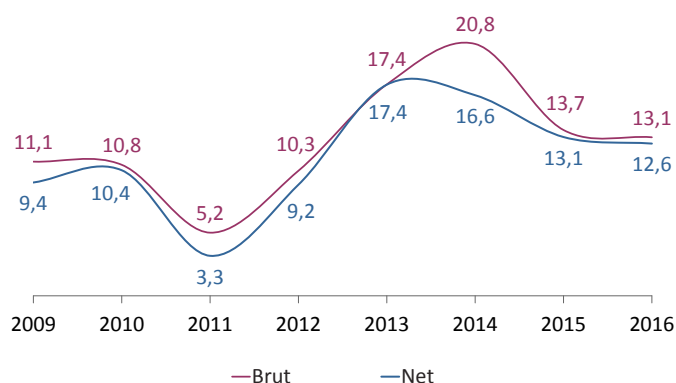
Sinistres (charges techniques incl.) et combined ratio
(en % des primes acquises)



Résultat technique (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



À partir de 2008, les primes acquises de la branche accidents du travail ont diminué trois années de suite, passant de 1.040 millions d'euros en 2008 à 931 millions d'euros en 2011, ce qui représente une baisse de 10,5 %. Les principales raisons de cette forte baisse sont au nombre de trois. Tout d'abord, la contraction de l'emploi en 2009, en conséquence de la crise économique depuis 2008. Ensuite, la progression du nombre d'employés et le recul du nombre d'ouvriers exprimés en pourcentage. Enfin, cette baisse résulte également de la vive concurrence entre les entreprises d'assurances.

Après cette baisse, les primes acquises sont reparties à la hausse en 2012 (+6,6 %) et en 2013 (+0,7 %) pour atteindre près de 1 milliard d'euros, en conséquence de l'augmentation du nombre de travailleurs et de la hausse de l'indice santé.

En 2014, 2015 et 2016, les primes acquises sont toutefois à nouveau en baisse de respectivement 0,9 %, 2,7 % et 1,7 %, principalement en raison de la forte concurrence entre les entreprises d'assurances qui résulte de la baisse de la fréquence des sinistres au cours de ces dernières années. Les primes acquises retombent ainsi à 948 millions d'euros en 2016.

En 2010, la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) en fonction des primes acquises est passée de 101,5 % à 109,3 %. Par la suite, le ratio sinistres à primes (en ce

compris les autres charges techniques) a connu une tendance à la baisse jusqu'en 2014, à l'exception de la légère hausse de 2013.

En 2014, les prestations relatives sont comparables à celles de 2013 et 2012 et légèrement inférieures à celles de 2011 et 2010. Les provisions relatives demeurent toutefois constantes en 2014 alors qu'elles avaient enregistré une progression annuelle de plus de 10 points de pourcentage au cours de la période 2010-2013. Le ratio sinistres à primes a de ce fait diminué pour passer de 104,4 % en 2013 à 93,6 % en 2014. En raison d'une augmentation des prestations relatives, le ratio sinistres à primes repart à la hausse en 2015 pour s'établir à 96,7 %.

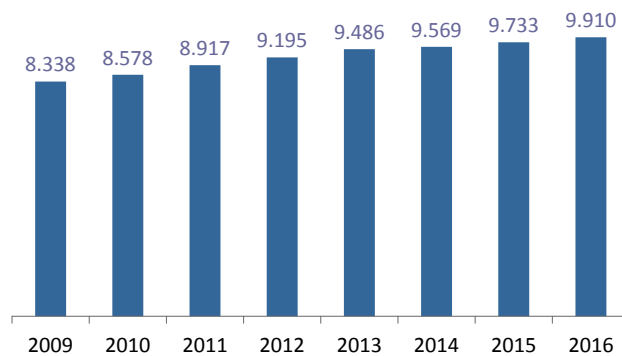
En 2016, les prestations relatives augmentent légèrement, mais c'est surtout la hausse des provisions relatives qui entraîne une forte augmentation du ratio sinistres à primes qui s'établit à 104,5 %. Le résultat technique est par conséquent en baisse, passant de -16,5 % des primes acquises en 2015 à - 24,6 % en 2016.

La hausse de la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) est pour une large part compensée par la hausse des produits financiers. Il en résulte une légère diminution du solde technico-financier brut relatif de 0,6 point de pourcentage pour s'établir à 13,1 % des primes acquises.

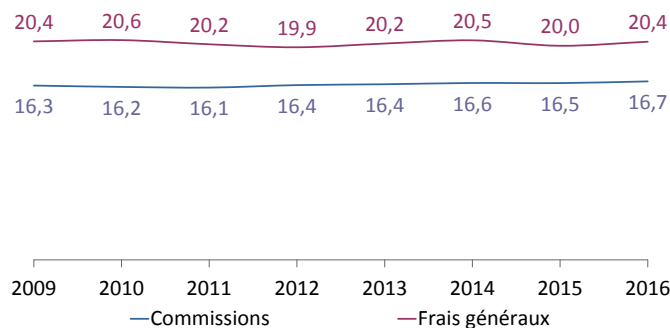
Le coût de la réassurance cédée s'élève en 2016 à 0,5 % des primes acquises, soit un niveau comparable à celui de 2015 (0,6 %). Le résultat net des opérations « accidents du travail - Loi de 1971 » s'établit à 12,6 % des primes acquises en 2016, contre 13,1 % en 2015, ce qui donne un solde technico-financier net positif de 119 millions d'euros en 2016, contre 126 millions d'euros en 2015.

7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)

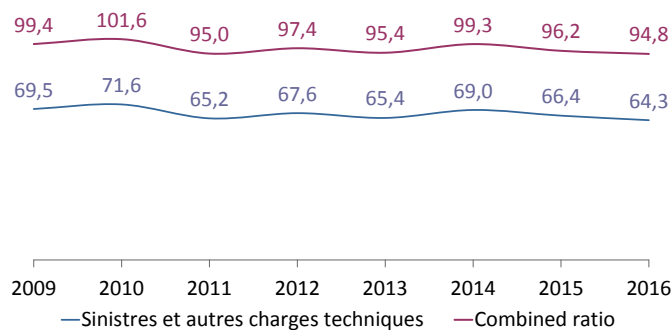
Primes acquises
(en millions d'euros)



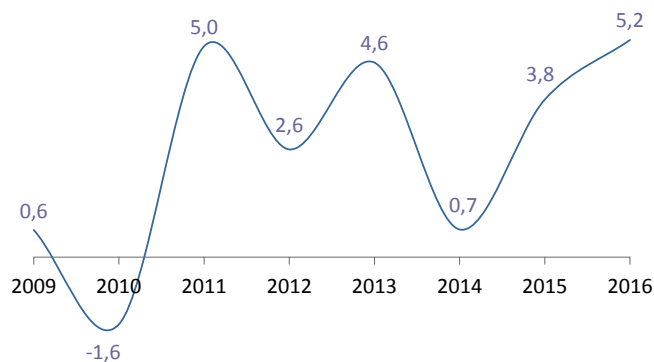
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



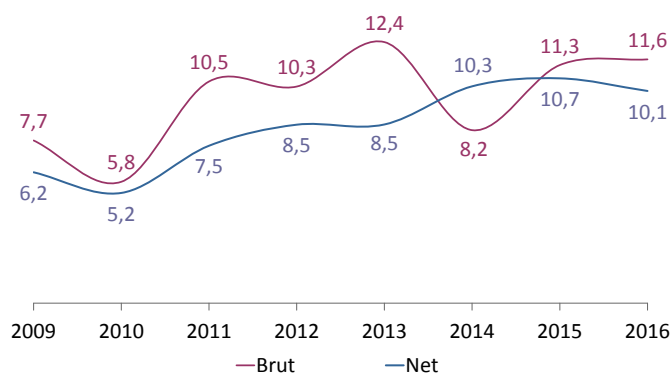
Sinistres (charges techniques incl.) et combined ratio
(en % des primes acquises)



Résultat technique (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



Les primes acquises pour les assurances « incendie, accidents et risques divers (IARD) » augmentent en 2016 de 1,8 %. Cette augmentation est comparable à la hausse de 1,7 % enregistrée en 2015 mais est inférieure à la croissance de 3 à 4 % observée au cours de la période 2009-2013. En 2014, les primes acquises n'ont par contre progressé que de 0,9 %. Cette croissance limitée découle toutefois en partie du regroupement d'une entreprise belge sous une entreprise étrangère. Les primes acquises de cette entreprise belge ne sont par conséquent plus reprises dans le reporting. Si l'on fait abstraction de ce regroupement, les primes acquises augmentent de 2,8 % en 2014 par rapport à 2013, soit une croissance sensiblement plus élevée qu'en 2015 et 2016.

Les commissions en fonction des primes acquises sont en hausse de 0,2 point de pourcentage en 2016 par rapport à 2015 pour s'établir à 16,7 %, soit le niveau le plus élevé observé au cours des huit dernières années. Les frais généraux relatifs s'élèvent à 20,4 % en 2016 contre 20,0 % en 2015. La somme des deux postes de frais remonte en 2016 au même niveau qu'en 2014, après une baisse de 0,6 point de pourcentage en 2015.

En 2009 et 2010, la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) s'est établie à environ 70 % des primes acquises pour les assurances IARD. Au cours des années suivantes, la charge des sinistres a tourné autour des 66 %, mais elle est remontée à 69 % en

2014. Cette hausse est en partie due à la tempête de la Pentecôte qui a occasionné quelque 180.000 sinistres assurés dans les branches incendie et corps de véhicules, pour une charge des sinistres globale d'environ 655 millions d'euros. En 2015, la charge des sinistres est à nouveau en repli en conséquence d'une baisse des prestations. Les prestations sont en hausse en 2016 mais, en raison d'une augmentation plus faible des provisions comparativement à 2015, la charge des sinistres diminue encore pour s'établir à 64,3 % des primes acquises. La charge des sinistres atteint ainsi en 2016 son niveau le plus bas des huit dernières années.

L'évolution du ratio combiné est déterminée principalement par l'évolution de la charge des sinistres. Ainsi, le ratio combiné atteint également en 2016, avec 94,8 %, son niveau le plus bas des huit dernières années, malgré les frais relativement élevés.

L'amélioration du résultat technique relatif de 1,4 point de pourcentage en 2016 est en partie annihilée par la baisse des produits financiers nets. Par conséquent, le résultat technico-financier brut relatif n'augmente que de 0,3 point de pourcentage pour s'établir à 11,6 % en 2016.

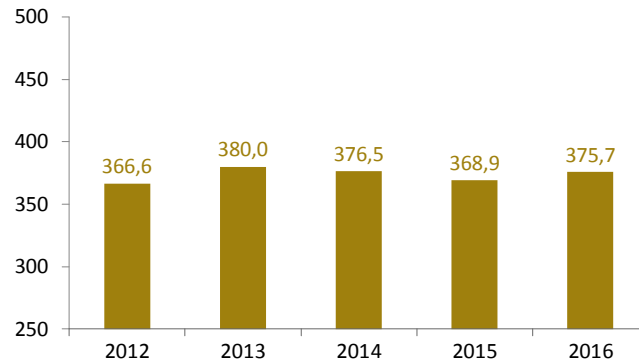
En raison de l'intervention des réassureurs en 2014, notamment dans la charge des sinistres occasionnée par la tempête de la Pentecôte, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'est élevé à 199 millions d'euros. Le solde technico-financier net pour les assurances IARD s'est ainsi établi à 10,3 % des primes acquises en 2014, soit 2,1 points de pourcentage de plus que le solde technico-financier brut.

En 2016, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'élève à -149 millions d'euros, contre -61 millions d'euros en 2015. Le solde technico-financier net relatif diminue ainsi pour passer de 10,7 % en 2015 à 10,1 % en 2016. Ceci correspond à un bénéfice de 998 millions d'euros en 2016 (contre 1.039 millions d'euros en 2015).

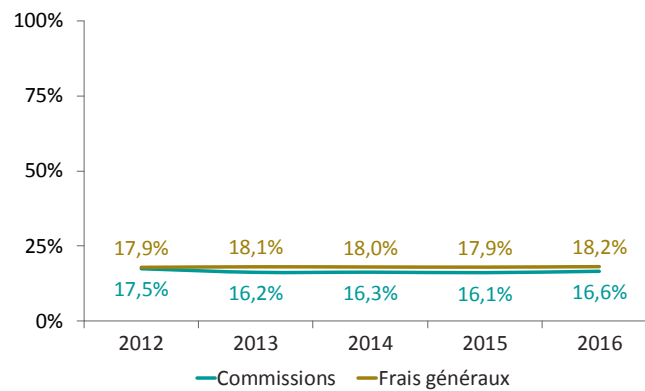
8. Analyse des principales branches IARD

8.1. Accidents (hors accidents du travail)

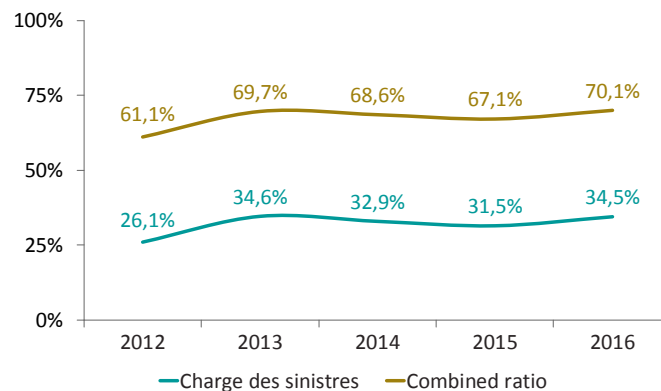
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



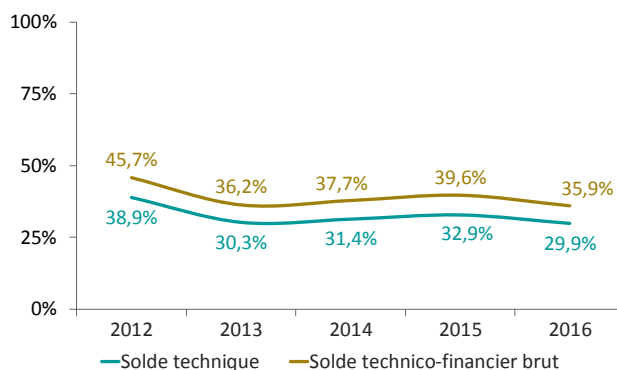
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



En 2016, l'encaissement de la branche accidents est en hausse de 1,8 % par rapport à 2015, alors qu'il avait présenté un recul en 2014 et 2015. Les encaissements des catégories sous-jacentes des assurances accidents ont toutefois connu une évolution contrastée.

L'encaissement de **l'assurance individuelle accidents** a présenté aussi bien des hausses que des baisses au cours de la période 2012-2016. En 2016, il progresse de 1,4 % par rapport à 2015.

Au cours de la même période, **l'assurance individuelle circulation**, mieux connue comme l'assurance conducteur, a enregistré chaque année une croissance de son encaissement. En 2016, cet encaissement progresse de 5,5 %.

A l'instar de l'assurance individuelle accidents, **l'assurance collective accidents** a connu durant la période 2012-2016 aussi bien des hausses que des baisses de son encaissement. En 2016, l'encaissement pour cette catégorie est toutefois en hausse de 2,2 %.

Au cours de la période 2012-2016, les frais généraux de cette branche atteignent quelque 18 % des primes acquises (18,2 % en 2016) et les commissions entre 16 et 17 % (16,6 % en 2016).

Le ratio sinistres à primes en 2012 (26,1 %) a été nettement inférieur à celui observé les autres années de la période 2012-2016. Ce faible ratio est lié au déplacement d'un contrat important du marché belge vers le marché étranger, avec pour conséquence qu'une part importante des provisions a été libérée. Pour les années 2013-2016, le ratio sinistres à primes fluctue entre 31 % et 35 %. Le ratio un peu plus élevé en 2016 est la conséquence d'une hausse des provisions.

L'évolution du solde technique relatif découle en grande partie de l'évolution du ratio sinistres à primes. En 2016, le solde technique s'élève à 29,9 % des primes acquises, soit 3 points de pourcentage de moins qu'en 2015. Compte tenu des produits des placements nets qui atteignent pour cette branche 6,0 % des primes acquises, on obtient un solde technico-financier brut de 35,9 % des primes acquises.

Toutes les catégories sous-jacentes de la branche accidents présentent un résultat positif en 2015 et 2016.

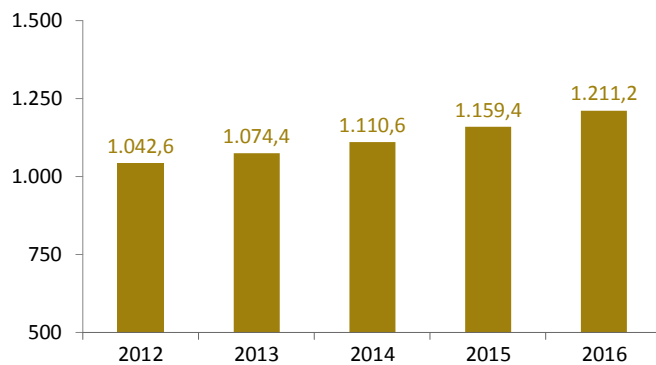
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2015	2016
Individuelle générale	22,2	13,3	25,0
Individuelle circulation	24,8	51,7	46,5
Collective	41,2	43,0	37,2
Autres	11,8	49,4	28,7

8.2. Maladie

8.2.1. Assurances soins de santé

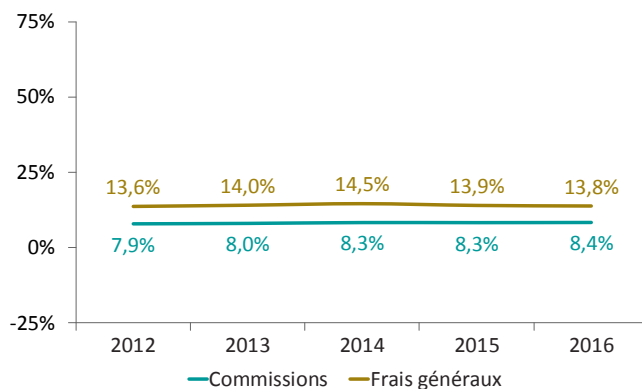
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



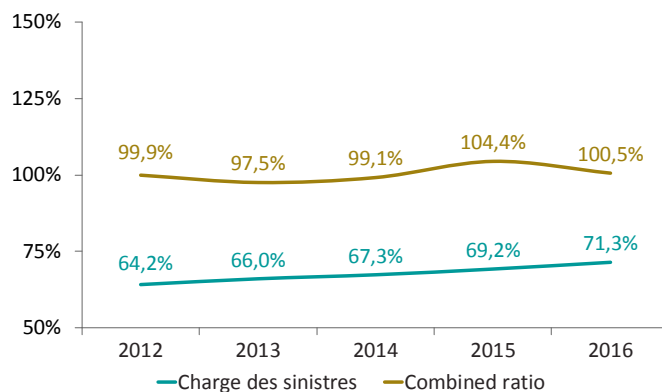
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

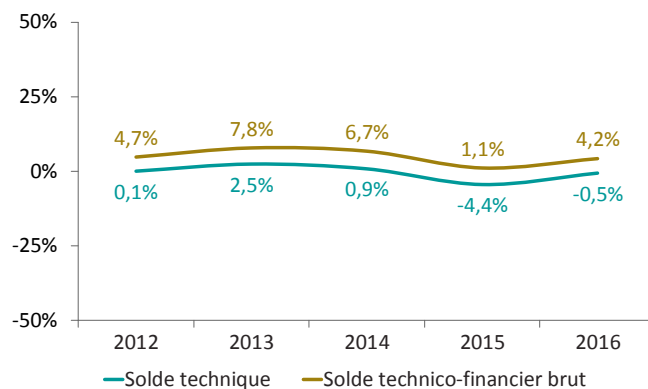


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de l'assurance soins de santé progresse de 4,5 % en 2016 pour atteindre 1.211,2 millions d'euros.

41 % environ de cet encaissement sont réalisés par le biais de contrats individuels, les 59 % restants par le biais de contrats collectifs. L'encaissement tant pour les contrats individuels que pour les contrats collectifs est en hausse de respectivement 2,7 % et 5,8 %.

Exprimées en fonction des primes acquises, les commissions ont légèrement augmenté au cours des dernières années. En 2016, elles s'établissent à 8,4 % des primes acquises. Au cours de la période 2012-2016, les frais généraux relatifs oscillent autour de 14 % (13,8 % en 2016).

En 2016, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) de l'assurance soins de santé s'élève à 71,3 % des primes acquises, soit une hausse de 2,1 points de pourcentage par rapport à 2015. Au cours de la période 2012-2016, le ratio sinistres à primes augmente chaque année.

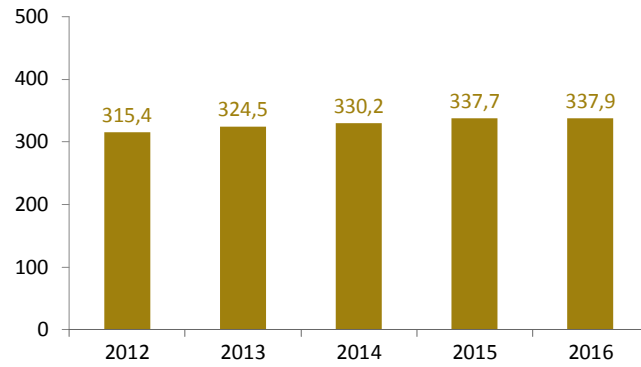
Les provisions pour vieillissement connaissent en 2016 une augmentation moins marquée qu'en 2015. De ce fait, le résultat technique relatif progresse en 2016 de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2015 pour s'établir à -0,5 %. Compte tenu des produits des placements nets, on obtient en assurance soins de santé un solde technico-financier brut positif de 4,2 % des primes acquises en 2016.

Le solde technico-financier brut de l'**assurance soins de santé individuelle** a été alternativement positif et négatif au cours de la période 2012-2016. En 2012 et 2015, il est descendu au-dessous de zéro, les autres années, il a été positif. En 2016, ce solde s'élève à 8,2 % des primes acquises, soit une hausse de 11,7 points de pourcentage par rapport à 2015.

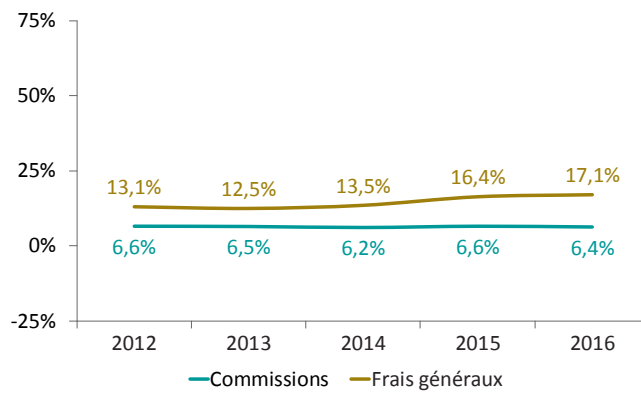
Au cours de la période 2012-2016, l'**assurance soins de santé collective** a enregistré chaque année un solde technico-financier brut positif. En 2016, ce solde s'élève à 1,3 % des primes acquises, soit 3,1 points de pourcentage de moins qu'en 2015.

8.2.2. Revenu garanti

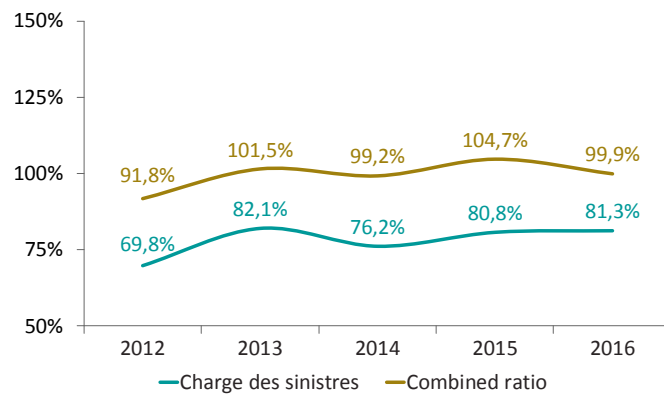
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



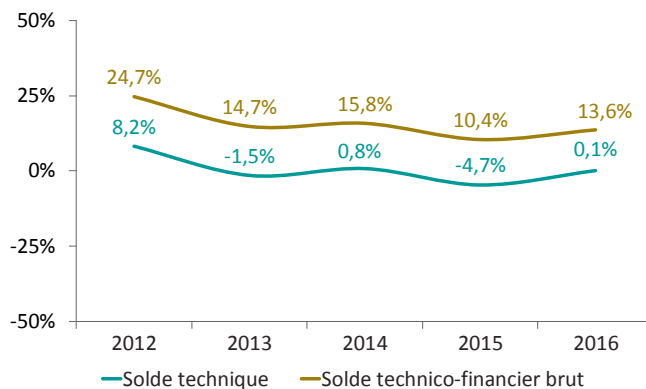
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement des assurances revenu garanti progresse en 2016 de 0,1 % par rapport à 2015 et s'établit à 337,9 millions d'euros. En 2016, l'encaissement des assurances individuelles baisse pour la troisième année consécutive (-0,7 %), alors que celui des assurances collectives poursuit sa hausse (+0,4 %).

Au cours de la période 2012-2016, les commissions atteignent un peu plus de 6 % des primes acquises (6,4 % en 2016). Les frais généraux relatifs ont en revanche nettement augmenté au cours de cette même période, passant de 13,1 % en 2012 à 17,1 % en 2016. La forte hausse de 2015 résulte en partie d'une révision de la répartition des frais au niveau de quelques entreprises.

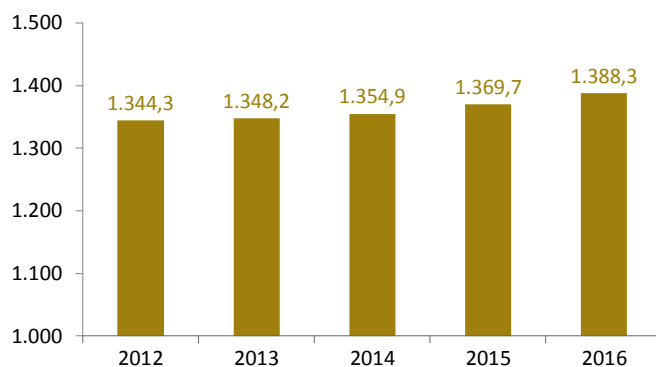
En 2012, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) a atteint un peu moins de 70 % des primes acquises. Afin de faire face à la hausse de la fréquence des sinistres et à une augmentation de la durée prévue d'invalidité, un certain nombre d'entreprises ont adapté leurs provisions en 2013, ce qui a engendré un ratio sinistres à primes plus élevé. Les provisions ont aussi augmenté de manière sensible au cours des années 2014 et 2015, ce qui explique le ratio sinistres à primes plus élevé observé au cours de ces années-là. En 2016, le ratio sinistres à primes s'élève à 81,3 %, soit un niveau comparable à celui de 2015.

Les provisions pour vieillissement augmentent en 2016 d'une manière moins marquée qu'en 2015. Les assurances revenu garanti présentent par conséquent un solde technique tout juste positif de 0,1 % des primes acquises. Grâce aux produits des placements nets qui s'élèvent à 13,5 % des primes acquises, le solde technico-financier brut s'établit à 13,6 % des primes acquises.

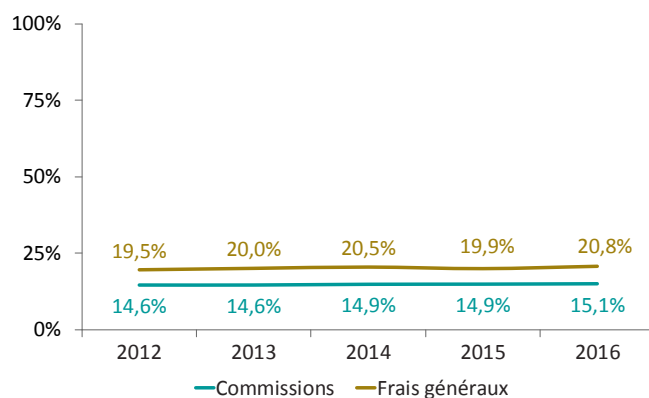
Les assurances individuelles revenu garanti présentent en 2016 un solde technico-financier brut de 2,8 % des primes acquises, soit une baisse de 17,2 points de pourcentage par rapport à 2015. Cette baisse est la conséquence d'un accroissement des provisions en 2016 contre une baisse en 2015. En revanche, les assurances collectives enregistrent en 2016 un solde technico-financier brut relatif (18,9 %) qui est supérieur de 13,2 points de pourcentage à celui observé en 2015 (5,7 %). L'amélioration de ce résultat est due à une hausse moins nette des provisions ainsi qu'à une baisse des provisions pour vieillissement.

8.3. Corps de véhicules

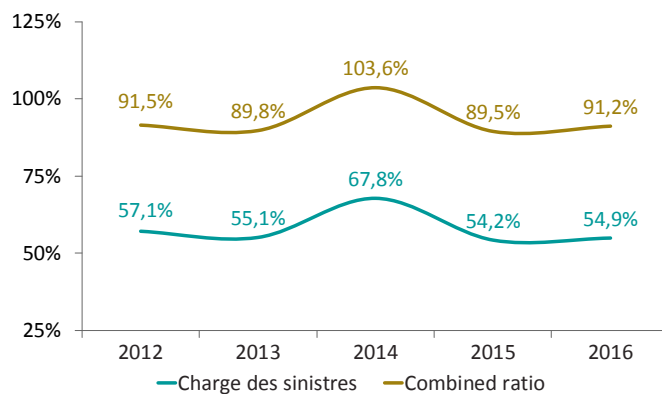
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



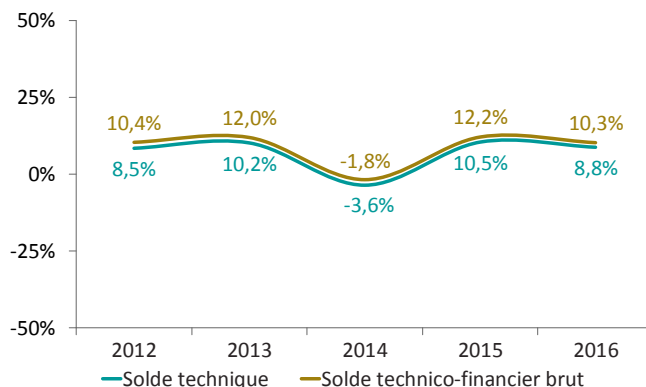
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche corps de véhicules progresse de 1,4 % en 2016 pour s'établir à 1.388,3 millions d'euros. Cette croissance est la plus nette de ces cinq dernières années.

L'évolution du nombre d'immatriculations de nouveaux véhicules a une influence importante sur l'évolution de l'encaissement pour cette branche, étant donné que pour les nouveaux véhicules, une assurance corps étendue est souvent souscrite pour quelques années. Au cours de la période 2012-2014, le nombre d'immatriculations de voitures neuves est resté pratiquement stable à 485.000. Tant en 2015 qu'en 2016, le nombre d'immatriculations a augmenté, respectivement de 3,8 % et 7,7 %. C'est ce qui explique aussi la progression de l'encaissement en 2015 et 2016.

La catégorie "tourisme et affaires" s'adjuge quelque 85 % de l'encaissement de l'ensemble de la branche corps de véhicules. L'encaissement de cette catégorie est en hausse de 0,8 % en 2016 par rapport à 2015.

Il ressort d'un échantillon représentant 69 % du marché en termes de volume d'encaissement que la prime moyenne en corps « tourisme et affaires » s'élève à 402 euros en 2016 et augmente de 0,2 % par rapport à 2015. Le nombre de véhicules assurés augmente de 1,0 % en 2016.

La charge des sinistres de la branche corps de véhicules s'élève à 54,9 % des primes acquises en 2016, soit un niveau comparable à celui de 2015.

Au cours du week-end de la Pentecôte de 2014, la Belgique a été touchée par une grave tempête qui a occasionné beaucoup de dégâts à des véhicules et des bâtiments. L'impact sur la charge des sinistres n'a dès lors pas été négligeable. Le ratio sinistres à primes était en 2014 supérieur de 13,6 points de pourcentage à celui observé en 2015.

La branche corps de véhicules enregistre en 2016 un solde technique positif de 8,8 % des primes acquises. Exception faite de l'année 2014, cette branche a enregistré au cours de ces dernières années un solde technique relatif positif compris entre 8 % et 10 %. Le solde négatif de 2014 résulte de la charge des sinistres élevée cette année-là.

Comme les sinistres se règlent assez rapidement dans la branche corps de véhicules, les produits des placements restent limités. Le résultat final pour la branche corps de véhicules s'élève à 10,3 % des primes acquises.

La catégorie « tourisme et affaires » présente en 2016 un résultat technico-financier brut relatif de 9,2 % (11,1 % en 2015).

Pour la catégorie « deux-roues », le résultat technico-financier brut relatif s'élève à 20,1 % en 2016 contre 51,6 % en 2015. Le meilleur résultat de 2015 s'explique par une diminution des provisions cette année-là, alors qu'en 2016, c'est le statu quo pour ces dernières.

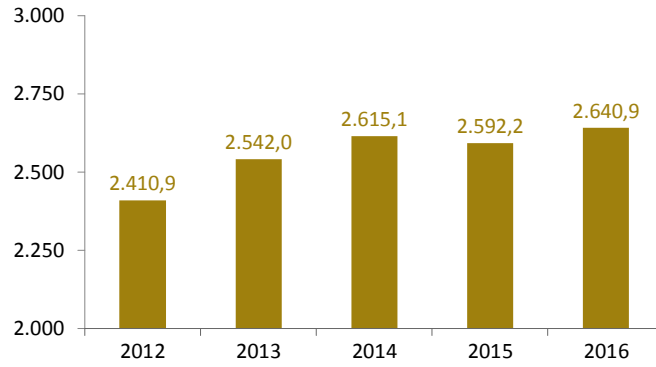
La catégorie « autres véhicules automoteurs » englobe le transport de choses, ainsi que les autobus-autocars, les taxis et les véhicules de location. Cette catégorie enregistre elle aussi un résultat technico-financier brut positif en 2016 (16,5 %), un résultat comparable à celui de 2015 (17,9 %).

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2016 (en %)	
		2015	2016
Tourisme et affaires	85,5	11,1	9,2
Deux-roues	0,3	51,6	20,1
Autres véhicules automoteurs	14,2	17,9	16,5

8.4. Incendie

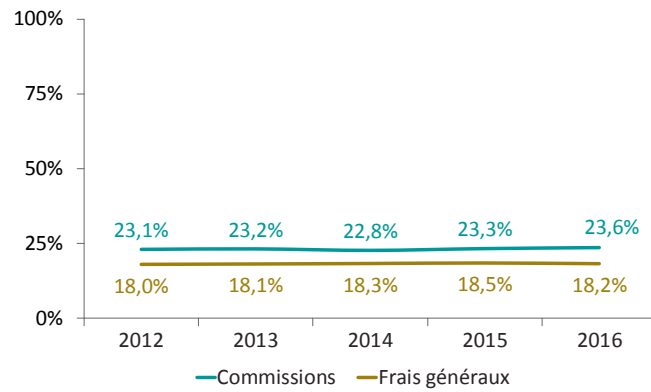
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



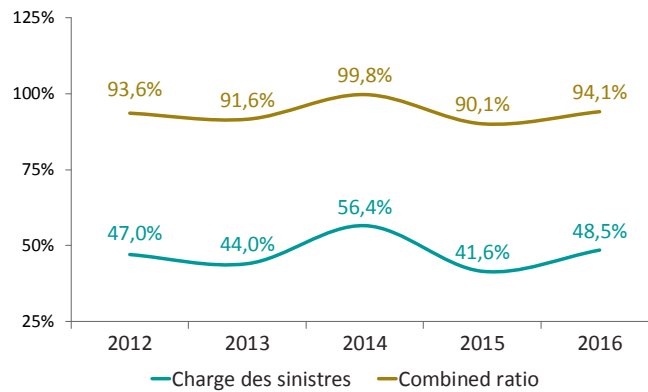
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

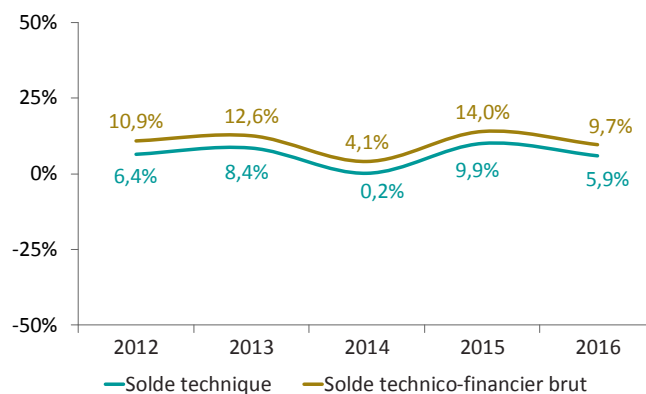


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



Près de deux tiers de l'encaissement de la branche incendie concernent la catégorie habitations. Cette dernière enregistre en 2016 une croissance de 2,1 % de son encaissement. Cette hausse résulte en partie de l'augmentation de l'indice ABEX (+0,3 % en 2016).

En 2016, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) pour la branche incendie atteint 48,5 % des primes acquises, soit une hausse de 6,9 points de pourcentage par rapport à 2015. Le ratio sinistres à primes élevé en 2016 est la conséquence des dégâts considérables causés par quelques graves inondations et tempêtes au cours de la période s'étalant de mai à juillet de cette année-là. En 2014, le ratio sinistres à primes élevé résultait des dégâts occasionnés par la violente tempête survenue lors du week-end de la Pentecôte de cette année-là.

Les principales tempêtes et inondations de ces 10 dernières années

		Nombre de sinistres	Charge totale des sinistres	Coût moyen d'un sinistre
23 - 24 juin 2016	Tempête	17.779	64,4 millions d'euros	3.624 euros
27 mai - 8 juin 2016	Inondation	15.078	109,8 millions d'euros	7.282 euros
7 - 10 juin 2014	Tempête	106.144	426,1 millions d'euros	4.014 euros
10 - 19 novembre 2010	Inondation	9.279	75,5 millions d'euros	8.135 euros
14 juillet 2010	Tempête	45.800	141,7 millions d'euros	3.090 euros
28 février 2010	Tempête	36.500	52,5 millions d'euros	1.440 euros
25 - 26 mai 2009	Tempête	34.500	74,1 millions d'euros	2.150 euros
18 - 19 janvier 2007	Tempête	155.500	213,1 millions d'euros	1.370 euros

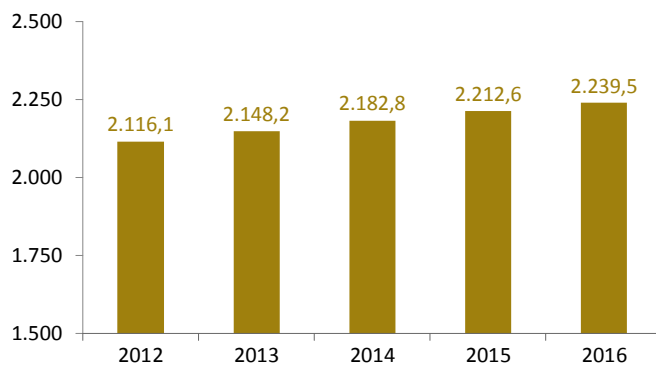
Toutes les catégories de risques simples présentent pour la deuxième année consécutive un solde technico-financier brut positif. La catégorie risques agricoles est la seule à enregistrer un résultat meilleur en 2016 (16,4 %) qu'en 2015 (3,4 %).

Les catégories de risques spéciaux présentent elles aussi, tant en 2015 qu'en 2016, un résultat technico-financier brut positif.

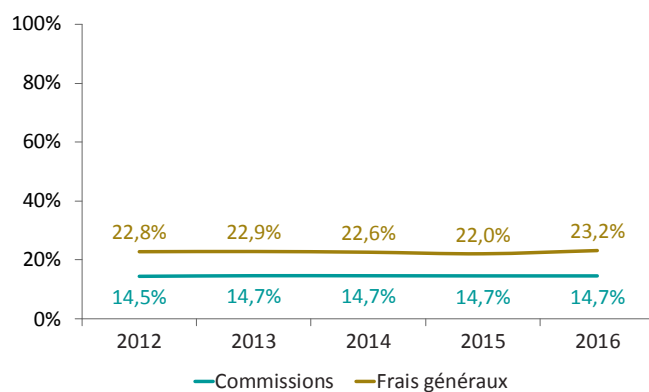
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2015	2016
Risques simples			
Habitations	64,0	15,4	8,6
Risques agricoles	2,5	3,4	16,4
Entreprises	9,6	5,1	1,4
Autres	6,8	25,3	15,8
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	12,7	3,1	14,6
Assurances techniques	4,4	29,5	27,2

8.5. RC Auto

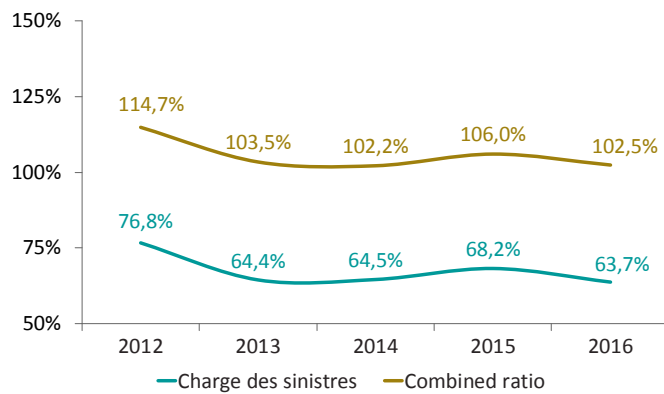
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



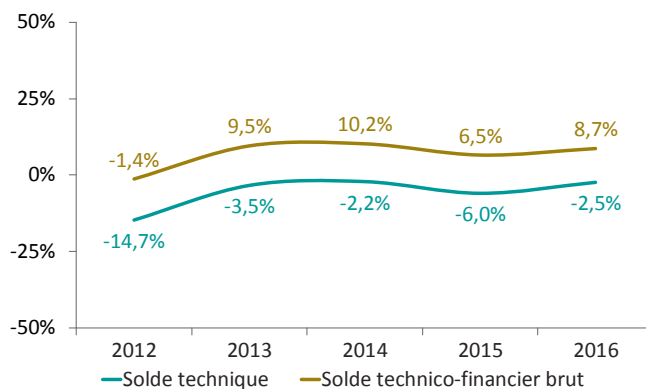
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche RC auto présente une croissance de 1,2 % en 2016, soit une progression comparable à celle observée les années précédentes. Il s'établit ainsi à 2.239,5 millions d'euros en 2016.

Au cours de la période 2012-2016, l'encaissement de la branche RC auto s'est accru de 5,8 % et le parc automobile de 5,9 %. L'encaissement moyen par véhicule a reculé de 0,1 % au cours de cette période et atteint 306 euros en 2016.

La catégorie « tourisme et affaires » s'adjuge la majeure partie de l'encaissement de la branche RC auto (78,1 %). L'encaissement de cette catégorie progresse de 1,6 % en 2016.

En 2016, les frais généraux représentent 23,2 % des primes acquises, soit un ratio légèrement supérieur à celui observé en 2015. Les commissions s'établissent à 14,7 % des primes acquises en 2016, soit le même niveau que les années précédentes.

Durant la période 2010-2014, la fréquence des sinistres a diminué d'environ un point de pourcentage à 6,18 % grâce aux meilleures conditions climatologiques et à l'attention accrue pour la sécurité routière. Après avoir présenté une légère hausse en 2015 jusqu'à 6,25 %, la fréquence des sinistres diminue à nouveau à 6,20 % en 2016.

La charge des sinistres (hors frais internes) pour la branche RC auto s'élève à 63,7 % des primes acquises en 2016, soit une baisse de 4,5 points de pourcentage par rapport à 2015, due à une augmentation moins forte des provisions. Le ratio sinistres à primes observé en 2016 est comparable à ceux de 2013 et 2014.

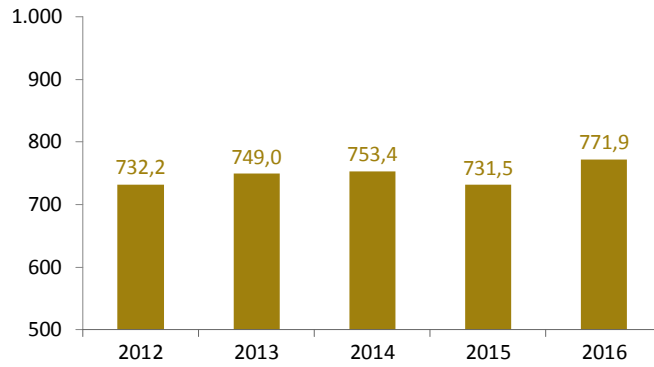
Le ratio sinistres à primes plus élevé en 2012 résultait d'une augmentation des provisions appliquée par la majorité des entreprises, notamment pour tenir compte des modifications intervenues dans le tableau indicatif et afin de pouvoir satisfaire à leurs obligations dans le futur.

L'évolution de la charge des sinistres détermine en grande partie l'évolution du résultat technique. Le solde technique relatif de la branche RC auto s'établit à -2,5 % en 2016 et est négatif pour la cinquième année consécutive. Grâce aux produits des placements nets, qui atteignent 11,2 % des primes acquises en 2016, la branche enregistre un solde technico-financier brut positif de 8,7 %.

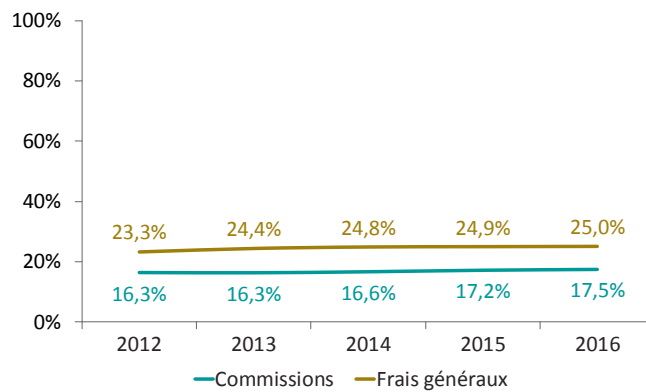
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2015	2016
Tourisme et affaires	78,0	8,1	8,9
Deux-roues	3,5	53,7	31,2
Autres véhicules automoteurs	18,5	-8,9	3,2

8.6. RC générale

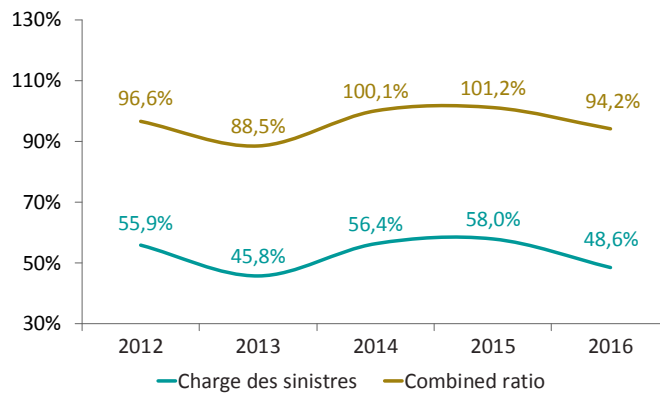
Primes et accessoires (en millions d'euros)



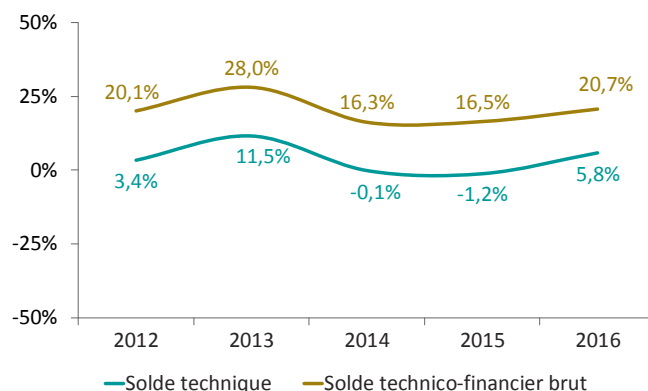
Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



En 2016, l'encaissement de la branche RC générale progresse de 5,5 % par rapport à 2015. Durant la période 2012-2016, cette branche a enregistré une croissance annuelle de son encaissement, sauf en 2015. La baisse en 2015 s'explique par le fait qu'une entreprise qui était reprise dans le reporting jusqu'au 31 décembre 2014 n'est plus soumise, depuis 2015, au contrôle de la BNB.

Les encaissements des groupes sous-jacents de produits de la branche RC générale ont toutefois évolué en sens divers.

La « RC vie privée » qui s'adjuge 25,3 % de l'encaissement de la branche RC générale, voit son encaissement s'accroître de 3,3 % en 2016.

En termes d'encaissement, la « RC exploitation et après livraison » constitue le principal groupe de produits puisqu'il représente 43,9 % du total des encaissements de la branche RC générale. L'encaissement de ce groupe de produits augmente de 5,5 % en 2016.

La « RC professionnelle » enregistre quant à elle une croissance de son encaissement de 11,8 % en 2016, lequel représente 24,4 % du total des encaissements pour la branche RC générale.

En 2016, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises baisse de 9,4 points de pourcentage par rapport à 2015 et s'établit à 48,6 %. Cette baisse s'explique principalement par une hausse moins marquée des provisions en 2016.

L'évolution du ratio sinistres à primes détermine en grande partie l'évolution du solde technique relatif. En 2016, la branche RC générale présente un solde technique de 5,8 % des primes acquises, soit une amélioration de 7 points de pourcentage par rapport à 2015.

La RC générale englobe un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Par conséquent, le résultat final de ces activités d'assurance dépend dans une large mesure des produits des placements. Les produits des placements nets s'établissent à 14,9 % des primes acquises en 2016. Le solde technico-financier brut pour 2016 s'élève en définitive à 20,7 % des primes acquises.

En 2016, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour la « RC vie privée » (+10,1 points de pourcentage), « RC professionnelle » (+17,9 points de pourcentage) et les « autres RC » (+49,2 points de pourcentage) est en hausse et s'établit respectivement à 28,5 %, 32,7 % et 85,5 %.

Le solde technico-financier brut de la « RC exploitation et après livraison » s'élève à 10,9 % en 2016, soit un niveau comparable à celui observé en 2015.

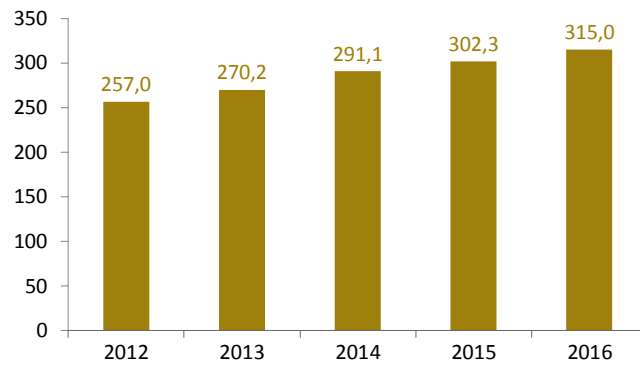
La « RC lieux publics » enregistre en 2016 un solde technico-financier brut négatif de -251,7 % des primes acquises. Ce résultat négatif découle des prestations et provisions constituées pour l'indemnisation des victimes des attentats survenus en Belgique le 22 mars 2016.

Groupe de produits	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2015	2016
RC vie privée	25,3%	18,4	28,5
RC exploitation et après livraison	43,9%	11,0	10,9
RC professionnelle	24,4%	14,8	32,7
RC lieux publics	1,2%	65,6	-251,7
Autres RC	5,3%	36,3	85,5

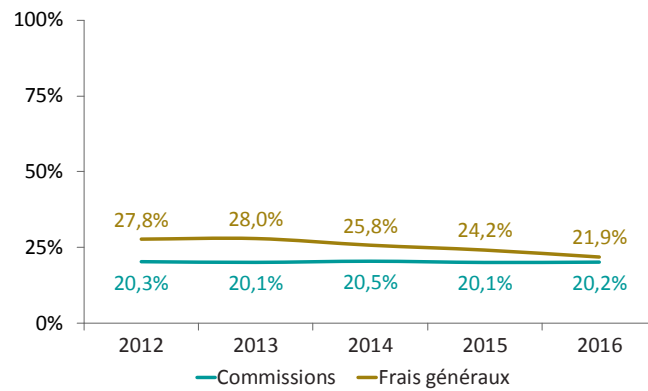
8.7. Protection Juridique

8.7.1. Protection juridique véhicules

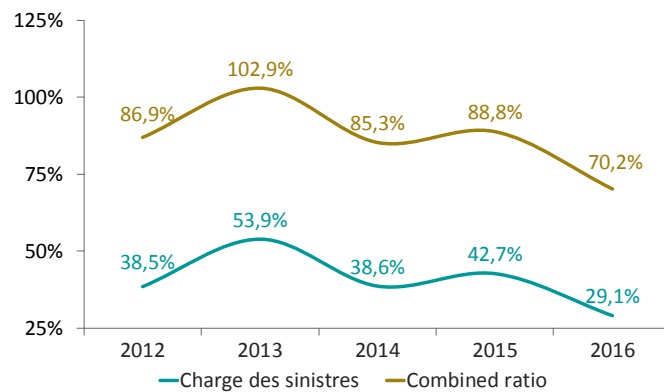
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



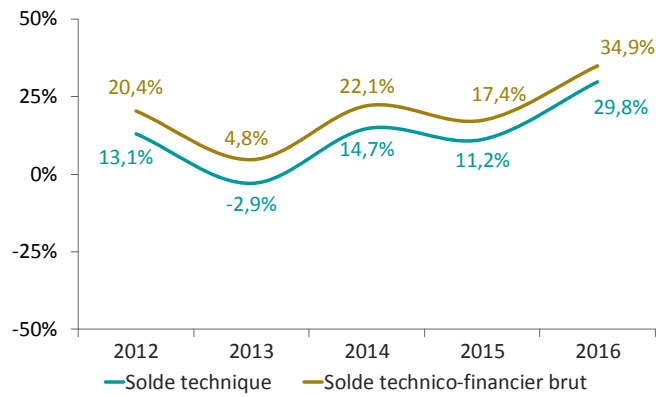
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la « protection juridique véhicules » progresse de 4,2 % en 2016 pour s'établir à 315 millions d'euros. Durant la période 2012-2016, l'encaissement s'est accru de 22,6 %.

D'après un échantillon représentant 95 % du marché, la prime moyenne (hors taxes) s'élève à 48 euros en 2016 contre 47 euros en 2015.

Au cours de la période 2012-2016, les commissions atteignent environ 20 % des primes acquises (20,2 % en 2016). Les frais généraux relatifs sont par contre en baisse pour la troisième année consécutive. Cette baisse résulte, d'une part, d'une diminution des frais généraux en termes absolus et, d'autre part, d'une augmentation de l'encaissement. En 2016, les frais généraux s'établissent à 21,9 % des primes acquises.

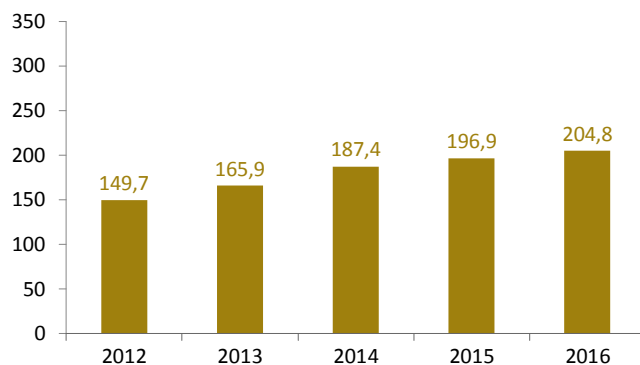
La charge des sinistres (hors frais internes) s'élève à 29,1 % des primes acquises en 2016, soit un niveau nettement moins élevé qu'en 2015 en raison d'une forte baisse des provisions.

Le ratio sinistres à primes élevé de 2013 résultait d'une augmentation des provisions. La TVA sur les honoraires des avocats a en effet été introduite cette année-là.

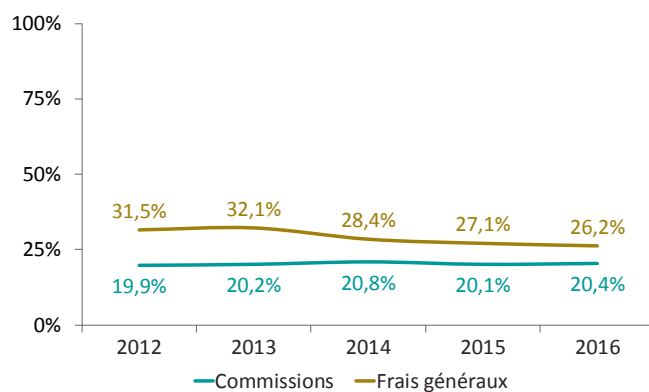
Exception faite de l'année 2013, la « protection juridique véhicules » a enregistré un solde technique relatif positif au cours de la période 2012-2016.

8.7.2. Protection Juridique autre que véhicules

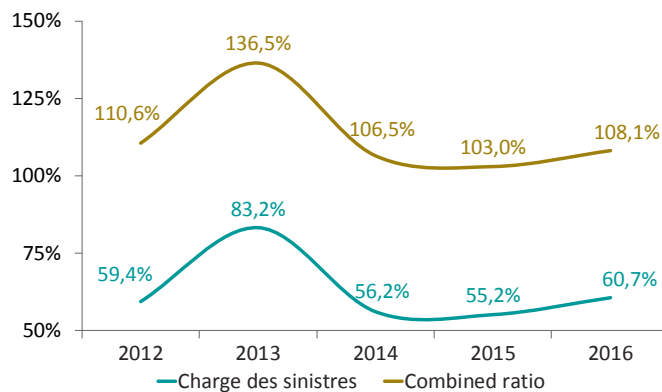
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



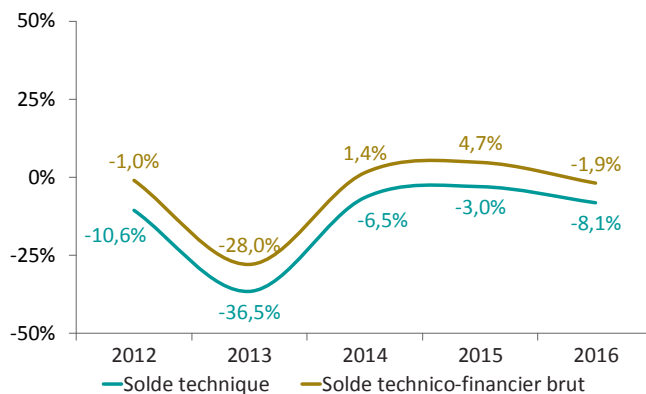
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la « protection juridique autre que véhicules » enregistre une progression de 4,0 % en 2016 pour s'établir à 204,8 millions d'euros. L'encaissement de ces assurances a connu une forte croissance ces dernières années : il a augmenté de 36,8 % au cours de la période 2012-2016.

Quelque 79 % de cet encaissement concernent l'assurance protection juridique des particuliers. Les 21 % restants se rapportent à la protection juridique des entreprises.

Le nombre de contrats d'assurance protection juridique des particuliers est en hausse de 1,4 % en 2016, alors que la prime moyenne augmente de 3 % pour s'élever à 26 euros.

Pour la protection juridique des entreprises, le nombre de contrats progresse de 1,6 % en 2016.

La prime moyenne augmente de 2,2 % et s'établit à 40,2 euros en 2016.

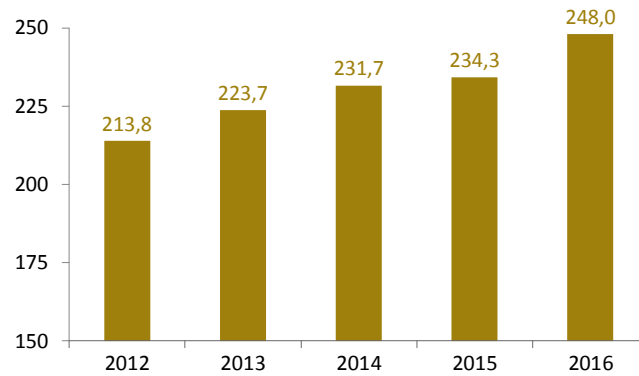
La charge des sinistres pour la « protection juridique autre que véhicules » s'établit à 60,7 % des primes acquises en 2016 contre 55,2 % en 2015. Cette hausse est essentiellement due à une augmentation des prestations et des frais externes en 2016 par rapport à 2015. Le pic de 83,2 % observé en 2013 était la conséquence aussi bien d'une augmentation des prestations que d'un net accroissement des provisions en 2013 par rapport à 2012. Ces augmentations s'expliquaient pour une grande part par l'introduction de la TVA sur les honoraires des avocats à partir du 1er janvier 2014. En effet, la modification de loi à l'origine de cette introduction de la TVA a eu également une incidence sur les sinistres non clôturés du passé.

La charge des sinistres pour la « protection juridique autre que véhicules » s'établit à 60,7 % des primes acquises en 2016 contre 55,2 % en 2015. Cette hausse est essentiellement due à une augmentation des prestations et des frais externes en 2016 par rapport à 2015. Le pic de 83,2 % observé en 2013 était la conséquence aussi bien d'une augmentation des prestations que d'un net accroissement des provisions en 2013 par rapport à 2012. Ces augmentations s'expliquaient pour une grande part par l'introduction de la TVA sur les honoraires des avocats à partir du 1er janvier 2014. En effet, la modification de loi à l'origine de cette introduction de la TVA a eu également une incidence sur les sinistres non clôturés du passé.

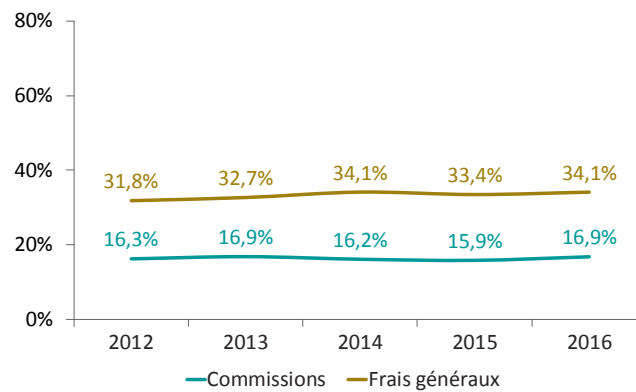
La « protection juridique autre que véhicules » enregistre chaque année un résultat technique négatif au cours de la période 2012-2016. En 2016, le déficit technique s'élève à 8,1 % des primes acquises. Les produits des placements (6,2 % des primes acquises) ne sont pas suffisants pour enregistrer un résultat technico-financier brut positif en 2016. Le déficit s'élève à 1,9 % des primes acquises.

8.8. Assistance

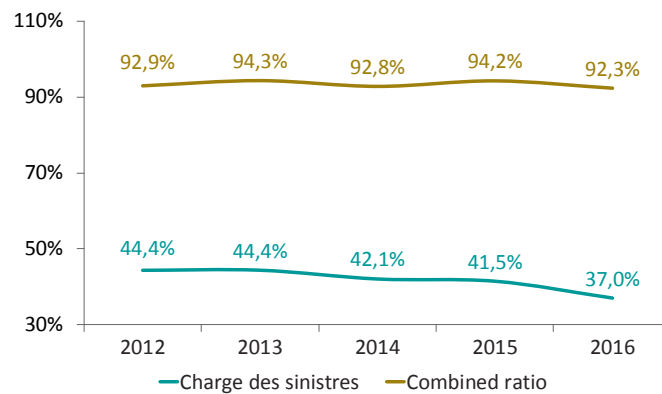
Primes et accessoires
(en millions d'euros)

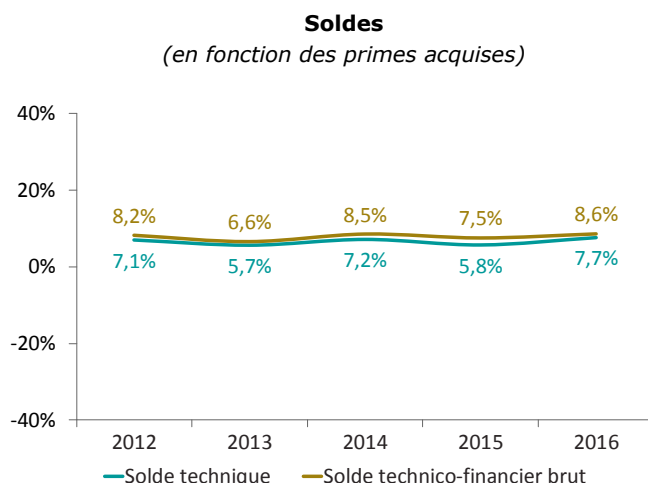


Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)





L'encaissement de la branche assistance progresse de 5,9 % en 2016 par rapport à 2015, pour s'établir à 248 millions d'euros.

Au cours de ces dernières années, le nombre d'assurances assistance a augmenté du fait que l'on voyage plus. Mais avec les catastrophes naturelles et les attentats terroristes de ces dernières années, les gens prennent également de plus en plus conscience de l'importance d'une police d'assurance assistance. Comme la fréquence des voyages sur une base annuelle a augmenté, on observe également un intérêt croissant pour les polices annuelles en lieu et place des polices temporaires. Ces évolutions expliquent en partie la progression de l'encaissement.

La plupart des assureurs assistance ont ces dernières années également élargi leur couverture en l'adaptant aux besoins du client, mais ils continuent de s'investir principalement au niveau du service, de l'aide et des conseils offerts aux assurés. A cet égard, ils recourent très largement aux évolutions technologiques comme le développement d'applications.

Les entreprises d'assurances pratiquant la branche assistance offrent une assistance suivant une approche différente. Certaines entreprises possèdent leur propre plateforme d'assistance, tandis que d'autres font appel à des entreprises spécialisées en assistance. Il en résulte que sur le plan comptable, les entreprises d'assurances ne communiquent pas toujours de la même manière leurs postes de frais, aussi bien entre elles que d'une année à l'autre. C'est la raison pour laquelle les frais généraux et la charge des sinistres ne sont pas toujours comparables pour toutes les entreprises et au fil des années. Le combined ratio et les soldes relatifs constituent une meilleure base de comparaison. Le combined ratio pour la branche assistance a oscillé entre 92 % et 95 % ces dernières années et s'établit à 92,3 % en 2016.

